



Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

Modèle de Document de Projet REDD+

Organisation(s) de mise en œuvre :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Numéro du projet :**Titre du projet REDD+ et date de soumission officielle de la présente version :**

Projet d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la Contribution Déterminée Nationale en République Démocratique du Congo « Programme Marché Carbone & CDN »

Date de la présente soumission : 29 juin 2024.

Responsable de l'Agence : PNUD

Nom : Damien Mama

Fonction : Représentant Résident

Téléphone : +243 9 99 93 33

E-mail : damien.mama@undp.org

Chef de file gouvernemental : Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Nom : Eve Bazaiba Masudi

Fonction : Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable

Téléphone :

E-mail :

Responsable de l'Agence : PNUD

Nom : Doudou Fwamba Likunde

Fonction : Ministre des Finances

Téléphone :

E-mail :

Coûts du projet :

Cout total du projet (y compris le budget estimatif non-finance) :

USD [3.100.000]

Total finance par CAFI : [3.000.000] USD

Total tranche 1 : [1.500.000] USD

Autres sources de financement :

- Contribution du gouvernement :
- PNUD: **100.000 USD**

Lieu du projet :

Province : National

District(s) :

Chefferie(s) :



Organisations Participantes :	Durée du projet :
Entités nationales : Direction de Développement Durable (DDD) du MEDD ; Autorité de Régulation du Marché du Carbone (ARMCA) ; Ministère des Finances Entités internationales :	Durée totale (en mois) : 36 mois Date de début prévue ¹ : 01/08/2024 Date de clôture prévue : 01/07/2026

Description du projet (max. 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) : Indiquer tous les résultats qui contribuent au plan d'investissement REDD+, à la Lettre d'Intention 2 et au cadre de résultats CAFI
Le présent projet d'appui au développement des marchés du carbone et à la coordination de la CDN vise à créer un environnement favorable à la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation du pays ainsi que leur suivi efficient. Il contribuera au renforcement des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre efficace de la CDN et à un engagement stratégique du pays sur les marchés du carbone notamment dans le secteur forestier, tout en garantissant leur intégrité, équité et efficacité en vue de mobiliser des ressources pour un financement pérenne de la CDN. Il est arrimé à l'Objectif 2031 de la nouvelle Lettre d'Intention sur la gouvernance et la mobilisation des ressources relativement au renforcement de la mobilisation des ressources financières publiques et privées, domestiques et extérieures, pour financer le développement et accroître les ressources, spécialement du budget de l'État, et contribuer à la mise en œuvre de la CDN et de la lettre d'intention de CAFI. Il s'inscrit dans une logique de gestion durable et de préservation des ressources forestières, ainsi que des « Jalons politiques 2023 » pour lesquels des ressources non-domestiques innovantes sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), sous forme de contributions directes, co-financement et alignement.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 30 octobre 2023
Examen du Comité de Revue des Programmes	Date :
Approbation du Comité de Pilotage	Date : 30 novembre 2023
Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage	
I.	
Nom du représentant	Damien Mama
Signature	
Nom de l'Organisation Participante	PNUD
Date	23 janvier 2025
II.	
Nom du représentant	Eve Bazaiba Masudi
Signature	
Nom de l'Organisation Participante	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Date	

¹ Dates indicatives : La date de commencement officielle de tout projet financé par CAFI correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau MPTF.



III.	Nom du représentant	Doudou Fwamba Likunde
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	Ministère des Finances
	Date	09/02/2025

Effets CAFI

EFFETS CAFI auquel le projet contribue	Montant en USD
1. Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ;	
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées ;	
3. Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts ;	
4. Les futurs projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures minimisent leur empreinte globale ;	
5. Les décisions en matière d' aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés ;	
6. La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	
7. Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un climat des affaires favorable aux investissements respectueux des forêts.	

Résumé exécutif

Le Gouvernement de la RDC est résolument déterminé à tirer profit de ses richesses naturelles pour accélérer la croissance inclusive et le développement durable du pays. Le pays possède en effet un grand potentiel énergétique naturel, un énorme massif forestier de plus de 152 millions d'hectares des forêts humides, la 2^{ème} plus vaste forêt tropicale de la planète et 60% des forêts du Bassin du Congo avec une riche biodiversité. A cela s'ajoutent des étendues de tourbières couvrant plus de 100 milles km² du territoire national. Ces ressources naturelles sont présentées comme une « réponse naturelle » aux problèmes du climat : « pays solution ».

A la faveur de la COP26, le pays a rendu public sa CDN révisée avec des ambitions d'atténuation revues à la hausse (21% vs 17%). La foresterie, l'agriculture et l'énergie figurent parmi les secteurs où des efforts doivent être faits pour réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES), sauvegarder l'environnement et préserver l'équilibre de la biodiversité.

Certes la mise en œuvre de la CDN (\$US 48,6 millions) bénéficie de l'appui de partenaires au développement à travers entre autres l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) pour le financement du plan d'investissement REDD+, mais elle reste contrainte par de faibles capacités de gouvernance et de mobilisation des ressources.

Pour relever ce défi, le gouvernement congolais ambitionne de s'engager pleinement dans le renforcement de la gouvernance pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la CDN, ainsi que sur les marchés du carbone afin de mobiliser des financements nécessaires pour son opérationnalisation, et impulser ainsi sa transition verte.

Le présent projet d'appui à l'accès aux marchés du carbone pour la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC a pour objectif de contribuer à la création d'un environnement favorable à la réalisation et au suivi des objectifs nationaux d'atténuation et d'adaptation, en contribuant au renforcement des mécanismes de gouvernance pour la mise en œuvre efficace et efficiente de la CDN ainsi qu'à un engagement stratégique du pays sur les marchés du carbone en vue de mobiliser des ressources pour son financement.

Le projet est arrimé à la Stratégie nationale REDD+ et la Lettre d'Intention signée entre le Gouvernement de la RDC et CAFI (LOI), et contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 3, 5, 13 et 16.

De plus, la mise en œuvre de ce projet permettra à terme de : i) établir un cadre institutionnel et réglementaire de l'action climatique, le dialogue et la participation de l'ensemble des parties prenantes aux processus de prise de décisions et de suivi de la mise en œuvre de la CDN et du développement des marchés du carbone ; ii) renforcer les capacités techniques et infrastructurelles des administrations en charge d'opérationnaliser les marchés du carbone ainsi que des autres parties prenantes (institutions nationales, secteur privé, société civile, autorités locales et communautés); et iii) promouvoir les bonnes pratiques et les solutions innovantes pour mobiliser les fonds de la finance climat en vue de la mise en œuvre de la CDN. Le projet contribuera ainsi à la réalisation des engagements REDD+ de la RDC ainsi que dans la LOI de CAFI.

La stratégie d'intervention retenue repose sur trois piliers fondamentaux et complémentaires qui seront mis en œuvre de manière complémentaire dont les interventions sont déclinées aussi bien au niveaux institutionnel, stratégique, politique et/ou opérationnel: **Pilier 1** : Renforcement du cadre de gouvernance pour la mise en œuvre effective de la CDN ; **Pilier 2** : Renforcement du cadre de

gouvernance pour la mobilisation effective des financements d'envergure sur les marchés du carbone ; et **Pilier 3** : Cadres de concertation et de dialogue inclusif, communication et gestion du savoir. Et les résultats y afférents sont déclinés comme suit : **PRODUIT 1**. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi ; **PRODUIT 2**. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est développé ; et **PRODUIT 3**. Des cadres de concertation inclusifs et sensible au genre, la diplomatie environnementale et communication sont renforcés.

Pour y parvenir, le projet adoptera une approche participative, intégrée d'interventions sensibles au genre et basée principalement sur le développement des capacités techniques et technologiques, et l'accompagnement de l'ensemble des parties prenantes, et la synergie d'action et capitalisation sur les initiatives existantes en vue de maximiser l'efficacité et l'efficacité des interventions.

La modalité NIM Country Office Support (appui du Bureau pays du PNUD) avec comme objectifs, une meilleure appropriation nationale ainsi que le leadership et la redevabilité, et les partenariats qui sous-tendent ce projet ont été retenus pour rendre les impacts via la collaboration avec les Entités nationales désignées par le Ministère en charge de l'environnement (MEDD). Ainsi, le PNUD travaillera étroitement avec la Direction de Développement Durable, la nouvelle Autorité de Régulation du Marché du Carbone et la Cellule technique d'appui à la mise en œuvre de la CDN, qui agiront comme partenaires de mise en œuvre du Projet. Une équipe légère de gestion sera mise en place afin d'assurer une meilleure coordination des interventions et la mise en œuvre cohérente des activités du projet et l'atteinte des résultats. Une approche intégrée sera adoptée pour l'élaboration des Plans de travail conjoints en vue de consolider à un certain niveau les synergies et les complémentarités d'actions inter/intra sectorielles et à assurer un suivi concerté et coordonné des progrès vers l'atteinte des résultats.

Les interventions du Projet bénéficieront de l'appui de l'expertise des ministères et des structures étatiques impliqués dans la coordination de la mise en œuvre de la CDN et le développement des marchés du carbone. Par ailleurs, Le PNUD s'appuiera sur son dispositif d'assistance technique pour mobiliser les expertises nécessaires.

Le Projet favorisera aussi le développement de partenariats et la recherche de complémentarité et de synergie d'action avec d'autres initiatives en cours soutenues par les autres partenaires techniques et financiers. Au niveau stratégique, le Projet mettra en place des partenariats et s'appuiera sur ceux en place au niveau institutionnel pour renforcer le dialogue entre les différents acteurs. Sur le plan opérationnel, il capitalisera sur l'existant et facilitera la mise en cohérence avec les projets et programmes en cours, soutenus par CAFI et d'autres bailleurs. Le projet soutiendra également des initiatives de coopération régionale et Sud-Sud, notamment dans le déploiement l'infrastructure des marchés du carbone.

Un Comité de pilotage co-présidé par le MEDD et le PNUD sera mis en place pour assurer la gouvernance du Projet. Ce comité sera composé, en plus du MEDD et du PNUD, du Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+, de CAFI, des représentants des ministères sectoriels (Finances, Budget, Plan, Agriculture, Développement rural, Energie, Coopération internationale, Aménagement du territoire, Genre, Transport) impliqués dans la mise en œuvre de la CDN et le développement des marchés du carbone, les institutions spécialisées, notamment l'Autorité de Régulation du Marché de Carbone, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les délégués de la société civile représentant les intérêts des Communautés Locales et Peuples Autochtones. Ce Comité se réunira tous les 6 mois.



Les coûts de gestion de structure du Projet sont à 22%, incluant les coûts du PNUD et ceux des deux structures partenaires de mise en œuvre du MEDD (CDD et ANRMAC). Les frais généraux sont de 7%.

Sommaire

Effets CAFI.....	1
Résumé exécutif.....	2
Acronymes	5
Tableaux et figures.....	6
Tableau 4 : Matrice de gestion des risques liés aux programmes.....	31..... 6
1) Introduction.....	7
1.2. Présentation du contexte institutionnel (CAFI, Gouvernement)	7
1.3. Rappel du processus.....	8
1.4. Objectifs du programme (global et spécifiques)	9
2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet	10
3) Stratégie du projet	10
a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)	10
b) Stratégie d'intervention	13
Justification de la stratégie retenue :	13
Stratégie d'intervention retenue	15
c) Description des capacités des bénéficiaires.....	18
d) Structuration du projet (produits, activités)	18
e) Schéma de la Théorie du changement	19
f) Appropriation nationale et durabilité du projet	21
4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention	21
a) Cadre de résultats	21
5) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	28
6) Cohérence et synergies avec les projets existants.....	28
7) Gouvernance du projet	29
La structure organisationnelle du projet se présente comme suit :	30
a) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires.....	31
8) Stratégie d'engagement des parties prenantes	32
9) Gestion des risques et des sauvegardes.....	33
a) Risques et mesures d'atténuation.....	33
Tableau 4 : Matrice de gestion des risques liés aux programmes	34
b) Sauvegardes	41
10) Suivi-évaluation	43
11) Communication et visibilité.....	47
12) Transparence fiduciaire.....	47
13) Budget, plan de travail et chronogramme	48
ANNEXES.....	52

Acronymes

ANRMCA	Autorité Nationale de Régulation du Marché de Carbone
CAFI	Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur la lutte contre le Changement Climatique
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale
CLEP	Comité Local d'Examen du Projet
COPIL	Comité de Pilotage
CO ₂	Dioxyde de Carbone

ERA	Ecosystem Restoration Associates
ETD	Entités Administratives Décentralisées
FONAREDD	Fonds National REDD
GES	Gaz à Effet de Serre
LOI	Lettre d'Intention
MRV	Système de Mesure, Notification et Vérification
NOVACEL	Nouvelle Société d'Agriculture, Culture et Elevage
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSD	Plan nationale de stratégie et développement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestations et Dégradations des forêts
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats
USD	Dollar Américain

Tableaux et figures

Tableau 1 : Cadre des résultats du programme	22
Tableau 2. Matrice de de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention.....	25
Tableau 3. Cohérence et synergie avec les projets existants.....	25
Tableau 4 : Matrice de gestion des risques liés aux programmes.....	31
Tableau 5. Plan de suivi	36
Tableau 6. Plan d'évaluation.....	37
Tableau 7. Plan de travail.....	41

1) Introduction

1.1. Contexte et problématique des changements climatiques

La République Démocratique du Congo (RDC) est dotée d'environ 152 millions d'hectares des forêts humides (10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et 67% du territoire national). Cette superficie représente plus de 60% des forêts du Bassin du Congo, qui est la deuxième plus vaste forêt tropicale de la planète. A cet énorme massif forestier s'ajoutent des vastes étendus de tourbières, couvrant 101.500 km² du territoire national. En tant que propriétaire et gardienne d'un potentiel environnemental recherché par le monde pour faire face aux enjeux du changement climatique, la RDC présente ses forêts, tourbières, mangroves, ressources en eaux douces et minerais stratégiques comme une « réponse naturelle » aux problèmes liés au climat faisant d'elle « un pays solution ».

En dépit de son rôle stratégique dans la lutte contre les changements climatiques au niveau global, la RDC représente une source importante d'émission de GES due à la déforestation et dégradation des forêts. La déforestation se produit à un rythme relativement rapide, avec un taux moyen annuel estimé entre 0,2 et 0,3%. Les deux principales causes en sont l'agriculture itinérante sur brûlis et le recours à l'énergie-bois par la grande majorité des ménages par manque de développement de l'exploitation des énergies alternatives propres. Aussi est-il anticipé que, si rien n'est fait (scénario business-as-usual), la RDC perdrait de 12 à 13 millions d'ha de forêts d'ici 2030, avec une émission annuelle de GES d'au moins 400 MtCO₂eq¹.

Afin de participer aux efforts globaux de lutte contre les changements climatiques et plus précisément d'atténuation des émissions de GES, la RDC a ratifié l'Accord de Paris sur le Climat en décembre 2017, ayant préalablement soumis sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2015 qui sera ensuite révisée en octobre 2021. La CDN constitue le référentiel des engagements de l'État Congolais à l'horizon 2030 en rapport avec ses efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. La CDN révisée dont la nouvelle cible de réduction est fixée à 21 % (les interventions conditionnelles et inconditionnelle représentant respectivement 19% et 2%) actualise et renforce la première en termes de contributions à l'atténuation et à l'adaptation, d'une part, et par une collecte de données améliorée, une analyse technique approfondie et un engagement étendu des parties prenantes, d'autre part. Son budget est estimé à 48,68 milliards USD, dont 25,60 milliards USD pour la mise en œuvre des initiatives d'atténuation annoncées et 23,08 milliards USD destinés aux mesures prioritaires d'adaptation.

L'atteinte de cet objectif ambitieux de réduction des émissions constitue un défi majeur pour la RDC, qui pour y parvenir, devra mobiliser des financements climatiques d'envergure, notamment sur les marchés du carbone. Pour y arriver de manière effective, la RDC doit créer un environnement favorable y afférent, notamment la mise en place d'un cadre de gouvernance appropriés, le développement des infrastructures requises et le renforcement des capacités techniques dans le cadre d'une approche intégrée et participative conformément à l'Objectif 2031 de la nouvelle Lettre d'Intention sur la Gouvernance et mobilisations des ressources du CAFI.

1.2. Présentation du contexte institutionnel (CAFI, Gouvernement)

Le cadre de gouvernance – institutionnel - actuel pour un accès effectif aux marchés du carbone et à une mise en œuvre consécutive de la CDN est relativement inopérant. En effet, le développement des marchés du carbone et la mise en œuvre harmonieuse des CDN appellent à la mise en place d'institutions nouvelles, sinon à la restructuration des institutions existantes au niveau national et

¹ MEDD ; Contribution Déterminée au niveau National, 2021

éventuellement sous-national. C'est dans cette logique que l'Ordonnance-Loi No. 23/007 du 03 mars 2023 modifiant et complétant la Loi No. 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement a respectivement créé le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (Article 17) sous l'autorité du Premier Ministre, chargé du suivi et de l'évaluation de la CDN au niveau national, ainsi que l'Autorité de Régulation du marché de carbone (ARMCA, Article 17 bis) chargée d'organiser les marchés du carbone sur le territoire national et d'y assurer une participation effective des parties prenantes pertinentes.

Au-delà du besoin d'opérationnalisation effective de ces institutions légales pour un déploiement effectif et rapide des marchés du carbone en RDC, il convient de relever l'importance d'établir des plateformes de concertation plus larges permettant d'assurer la pleine participation des acteurs étatique au-delà du cadre gouvernemental au développement et à la mise en œuvre harmonieuse de ce chantier. Il s'agit entre autres des parlementaires et des autorités locales, mais également des acteurs non étatiques tels que le secteur privé et la société civile, les peuples autochtones et les autres membres des communautés y compris les jeunes et les femmes. C'est dans cette perspective que ce programme se donne pour mission de poser les fondements solides d'un cadre de gouvernance habilitant pour un déploiement effectif des marchés du carbone et une mise en œuvre efficiente et efficace de la CDN dans le secteur forestier et les autres secteurs interreliés y afférents.

1.3. Rappel du processus

Selon la LOI, la gouvernance et la mobilisation des ressources, la bonne gouvernance, l'amélioration du climat des affaires, une meilleure coordination intersectorielle et la participation des parties prenantes dans les processus décisionnels devraient permettre :

- (i) d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, dont les forêts, et ;
- (ii) d'attirer les investissements publics et privés durables et d'accroître leur contribution au budget de l'État.

De plus, dans le cadre des réformes en cours, l'objectif selon la LOI est d'assurer la cohérence des lois et des textes réglementaires sectoriels en vue de :

- (i) améliorer le climat des affaires susceptible d'attirer des investissements publics et privés durables ;
- (ii) renforcer la mobilisation des ressources financières publiques et privées, domestiques et extérieures, pour financer le développement et accroître les ressources, spécialement du budget de l'État, et contribuer à la mise en œuvre de la CDN et de la nouvelle lettre d'intention, dans une logique de gestion durable et de préservation des ressources naturelles, dont les forêts.

En ce qui concerne la CDN, la LOI mentionne l'importance de son financement à travers les marchés du carbone. Tenant compte du fait que la RDC possède la deuxième plus grande superficie de forêts tropicales dans le monde, le pays joue un rôle crucial pour l'atténuation des impacts des changements climatiques au niveau mondial. La perte de cette forêt représenterait une libération considérable de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, étant donné les objectifs communs de La LOI et de la CDN, ainsi que de la durée de ces engagements qui s'étalent jusqu'en 2030 et 2031, la RDC a une opportunité de faire valoriser ses ressources naturelles en développant un environnement favorable pour le déploiement des marchés du carbone, tout en tenant compte des priorités du pays ainsi que de ces engagements au niveau international.

1.4. Objectifs du projet (global et spécifiques)

L'objectif global du projet est de contribuer à la réduction des émissions de GES issues de la déforestation et dégradation des forêts en RDC à travers le renforcement du cadre habilitant pour un accès effectif aux marchés du carbone pour la mobilisation des financements climatiques d'envergure permettant une mise en œuvre harmonieuse de la CDN.

Spécifiquement, ce projet vise à :

- Renforcer le cadre de gouvernance - institutionnel, stratégique et politique – pour un accès effectif aux marchés du carbone et la mise en œuvre harmonieuse de la CDN
- Renforcer les capacités techniques et développer les infrastructures des institutions et acteurs nationaux en charge de l'opérationnalisation des marchés du carbone en RDC au niveau national et provincial
- Renforcer l'information, la communication, la participation et le dialogue multi-acteurs entre les parties prenantes pertinentes aux processus y afférents

Les résultats attendus sont les suivants :

- Un cadre de gouvernance (cadre institutionnel, politique/stratégique et réglementaire) pour une mobilisation effective des financements climatiques d'envergure sur les marchés du carbone et la mise en œuvre harmonieuse de la CDN est établi ;
- Les capacités techniques et institutionnelles des acteurs nationaux et provinciaux de la finance carbone, ainsi que les infrastructures nécessaires à l'opérationnalisation des marchés du carbone sont renforcées/développées ; et
- Le dialogue inclusif multi-acteurs, l'information et la communication pour le renforcement de la participation et la transparence sont renforcés ;

Le projet contribuera à la réalisation des engagements du gouvernement de la RDC pris dans le cadre de la Stratégie REDD+ et de son plan d'Investissement ainsi que dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI.

Pour ce faire, le projet adoptera dans son approche méthodologique certains principes dont : i) l'approche basée principalement sur le développement des capacités techniques et technologiques, et l'accompagnement des parties prenantes; ii) l'approche participative pour promouvoir un dialogue inclusif de sorte à garantir la participation et l'implication de l'ensemble des parties prenantes, avec une attention particulière accordée à l'intersectorialité, à la participation des groupes vulnérables et marginalisés ainsi qu'au partenariat « gagnant-gagnant » pour renforcer l'engagement du secteur privé, mais surtout la légitimité et l'adhésion aux choix et arbitrages qui seront effectués dans le cadre du programme ; iii) l'approche genre pour prendre en compte les besoins différenciés et assurer la participation des peuples autochtones, des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels ; iv) la synergie d'action et capitalisation sur les initiatives existantes en vue de maximiser l'efficacité et l'efficacité du programme.

En lien avec les marchés du carbone, le projet va exploiter les données et les informations quantitatives et qualitatives à collecter en utilisant la recherche documentaire et les entrevues. La recherche documentaire consistera en la consultation de toute la documentation pertinente sur les marchés du carbone et les leçons apprises de projets et programmes réalisés en RDC et ailleurs sur les marchés du carbone. Cette étape de la démarche conceptuelle permettra d'établir un diagnostic sur la mobilisation des ressources par le marché du carbone en RDC. Elle permettra également, par l'analyse SWOT, d'identifier et de faire une taxonomie des facteurs favorables et défavorables, ainsi que la typologie des risques liés à son développement. Ceci permettra, d'une part, de recenser les besoins et les

secteurs clés pour le développement de l'instrument de mobilisation des ressources vertes et d'évaluer leur potentiel de stockage de carbone.

2) Analyse de situation spécifique au contexte du projet

La RDC se distingue largement des autres pays du monde de par son immense potentiel de puits de carbone, le potentiel de déforestation évitée et de capture accrue du carbone, ainsi que le potentiel dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz et dans d'autres secteurs. L'ampleur de ce potentiel est sans commune mesure avec celle des autres pays de la région et du monde.

Néanmoins, à l'instar d'autres pays de la région, la RDC manque cruellement de capacités pour s'engager efficacement et maximiser les bénéfices des marchés du carbone existants et potentiels, tels qu'ils sont actuellement structurés et évoluent rapidement dans le cadre du régime du Traité.

L'infrastructure de marché nécessaire au bon fonctionnement d'un marché du carbone est quasi absente. Par exemple, il n'existe pas de registre carbone au niveau national et le registre REDD+ existant est opérationnel. Par ailleurs, il n'existe aucune capacité de validation et de vérification des résultats en matière d'atténuation au niveau national, ce qui place le pays dans une situation de dépendance perpétuelle où tout cela doit être sous-traité avec l'extérieur.

Si la RDC veut tirer le maximum de profit des cours mondiaux de la tonne de carbone, elle doit miser sur des crédits présentant un haut niveau d'intégrité. Cela passe par la mise en place d'un cadre juridique et de gouvernance solide nécessaires au bon fonctionnement des marchés du carbone, tout en garantissant leur légitimité et leur conformité aux normes internationales.

Des activités disparates existent et se poursuivent dans différents aspects de la finance climatique et de la CDN. Le système de paiements basés sur les résultats dans le cadre du programme REDD+ sont les plus importants. Une activité non quantifiée et non réglementée existe sur le marché volontaire, et la taxe carbone apparaît comme une option politique du gouvernement. Le système d'échange de quotas d'émission a également été mentionné comme une possibilité lors des travaux de la COP27.

Les cadres permanents de dialogue inclusif et de concertation avec l'implication de toutes les parties prenantes de la société civile, du secteur privé et des pouvoirs publics en vue d'initier des actions coordonnées et concertées en faveur d'une gouvernance améliorée de la mise en œuvre de la CDN sont inopérants.

Divers partenaires au développement (Africa Carbon Market Initiative, Woodwell Institute, Global Commission on Adaptation, etc.) apportent actuellement leur soutien sur différents aspects de la finance carbone et des marchés du carbone à la RDC. Cependant, il n'y a pas de coordination efficace dans ce domaine. Par ailleurs, soulignons qu'il existe, au niveau régional, des initiatives telles que la CAFI qui apporte un soutien technique et financier important au renforcement des capacités.

L'offre du PNUD à ce stade s'inscrit dans une démarche catalytique. Etant donnée que le niveau d'investissement requis dépasse largement les capacités uniques de tout partenaire de développement, il s'agit davantage, dans le cadre de ce projet, de poser des fondations solides d'un cadre habilitant répondant aux besoins immédiats des différents acteurs de la finance carbone suivant une approche inclusive.

3) Stratégie du projet

a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

Comme dans la plupart des pays en développement, les marchés du carbone n'est pas encore suffisamment développé en RDC. Ces marchés ne sont pas encore structurés au niveau national et les acteurs isolés opèrent dans le cadre des projets de génération des crédits-carbones et la vente sur le

marché volontaire. Une description de quelques projets menés ou en cours de mis en œuvre en RDC est donnée ci-dessous :

- **Le projet Jadora**

L'objectif du projet est de protéger la biodiversité et de lutter contre la déforestation et le changement climatique, notamment grâce à la vente des crédits-carbone, en améliorant la qualité de vie des ménages et en réduisant la pauvreté des communautés locales qui habitent dans la zone du projet où on dénombre environ une trentaine de villages. De plus, le projet vise à renforcer l'accès à une éducation de qualité, l'amélioration des pratiques de santé publique, la promotion du développement économique et les pratiques agricoles durables. Il vise également le maintien de la valeur des services de l'écosystème dont les communautés dépendent tout en aidant ces dernières à maintenir leurs identités traditionnelles, culturelles et spirituelles². Le projet est situé dans le secteur de Yangambi, territoire d'Isangi dans la Province de la Tshopo et permettra d'éviter le rejet de plus de 20 millions de tonnes de carbone sur trente ans (Aout 2009 – juillet 2039).

Le projet a vendu près de 780 000 crédits-carbones sur le marché volontaire jusqu'en 2020³, avec comme plus gros clients la compagnie américaine Delta Air Lines et l'entreprise italienne d'hydrocarbures Enir. Cependant, fort est de constater que ce projet est à l'arrêt depuis 2022, treize ans après son lancement. Le projet fait face aux problèmes de certification et d'homologation depuis 2019.

- **Le projet ERA Congo**

Ecosystem Restoration Associates Congo (ERA Congo) est un projet de Wildlife Works Carbon LLC qui œuvre dans le domaine de la conservation des forêts et de la reforestation dans la province de Mai-Ndombe. L'objectif de ce projet est la production et la monétisation des crédits carbones au bénéfice notamment de peuples autochtones et communautés locales, du gouvernement central, ainsi que du gouvernement provincial de Mai-Ndombe. D'un point de vue économique et commercial, ERA Congo est un courtier qui travaille avec d'autres courtiers au niveau international pour vendre des crédits carbones et répondre aux besoins de la société et des populations. Les bénéfices pour les peuples autochtones et les populations locales incluent la construction d'écoles, la distribution des boutures améliorées à la population, la contribution à l'intensification de l'agriculture, etc.

Entre 2011 et 2017, ERA Congo a vendu au total 12,5 millions de tonnes de crédits-carbones, à raison de 2,5 millions en 2011 et 10 millions en 2016⁴. En 2020, ERA Congo a produit 6.984.597 tonnes de carbone⁵. Après le succès récolté dans la province du Mai Ndombe, où l'impact du projet est palpable, la société vient d'établir les liens avec les gouverneurs de la Tshopo, Nord Ubangi, Sud Ubangi et Equateur, pour y démarrer ses activités de conservation⁶.

²

[https://s3.amazonaws.com/CCBA/Projects/Isangi_REDD%2B_Project/Jadora+Isangi+REDD%2B+Project+PD+Summary+-+french+\(2\).pdf](https://s3.amazonaws.com/CCBA/Projects/Isangi_REDD%2B_Project/Jadora+Isangi+REDD%2B+Project+PD+Summary+-+french+(2).pdf)

³ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/10/cop27-en-rdc-la-foret-son-carbone-et-ses-aventuriers_6149286_3212.html

⁴ <https://actualite.cd/2021/12/12/redd-mai-ndombe-le-projet-era-congo-vendu-125-millions-de-tonnes-de-credit-carbone-entre>

⁵ <https://medd.gouv.cd/rdc-vente-carbone-experience-de-era-congo/>

⁶ <https://environews-rdc.net/2022/11/11/cop27-era-congo-va-se-deployer-dans-quelques-autres-provinces-forestieres-de-la-rdc/>

- **Projet EcoMakala**

Le projet EcoMakala est un projet qui a été lancé en 2007 avec le soutien de WWF-Belgique dans l'objectif de lutter contre les pressions anthropiques sur les forêts du Parc National de Virunga dans la Province du Nord Kivu. Le projet vise la production du charbon de bois « vert » à partir d'arbres plantés et donc d'empêcher l'exploitation illicite du bois provenant du parc pour la cuisson des aliments. L'initiative consiste essentiellement à planter les arbres autour du Parc National de Virunga et à les utiliser pour la production du charbon de bois, en lieu et place des arbres des forêts du parc. La capacité de séquestration du carbone est estimée entre 130 et 190 tonnes de dioxyde de carbone équivalent (tCO₂e).

La contribution à la réduction des émissions de CO₂ a été renforcée par le lancement en 2009 de la production des foyers culinaires améliorés, qui consomment deux fois moins de charbon de bois que les foyers ordinaires. La Province du Nord Kivu a bénéficié de 1,3 millions de dollars. Les vérifications sont faites sur un cycle de 5 ans pour le reboisement et sur une base annuelle pour les foyers améliorés⁷.

- **Projet Ibi Bateké**

Ibi Bateké est un projet de plantation d'arbres en vue de créer un puit de carbone. Ce projet a été réalisé par la société Novacel (Nouvelle Société d'Agriculture, Culture et Élevage). Annoncé comme « révolutionnaire » et comme le premier projet MDP de la République Démocratique du Congo, le projet de plantation d'arbres d'Ibi-Batéké promettait d'utiliser des prêts et des paiements en avance de crédits carbone pour planter des acacias, des eucalyptus et des pins sur près de 4 000 hectares de savane, et de restaurer 230 hectares en tant que « zone écologique » en y plantant des espèces d'arbres indigènes. Pres de sept ans plus tard, les arbres plantés seraient coupés et transformés en charbon à vendre sur le très lucratif marché du charbon de la capitale du pays, Kinshasa. Les premières années, avant que la canopée ne se ferme, la vente du manioc planté sous les acacias était une source supplémentaire de revenus. Novacel, espérait que ces trois activités – la vente de charbon, de manioc et de crédits carbone – produirait assez d'argent pour que le projet puisse couvrir ses frais, rembourser les prêts et replanter les arbres qui auraient été coupés pour faire du charbon.

Le Fonds BioCarbone fut l'un des premiers bailleurs de fonds du projet Ibi-Batéké. En plus de payer une avance pour les crédits carbone qu'il avait promis d'acheter, le Fonds fournit le soutien technique nécessaire pour enregistrer le projet en tant que projet MDP. Un rapport de la Banque mondiale affirme que c'est la présence du Fonds BioCarbone parmi les premiers investisseurs qui a poussé la société française Orbeo (une joint-venture entre la société chimique Rhodia et la banque française Société Générale qui, depuis, a été achetée par la société belge Solvay Energy Services) à payer une avance pour un volume de crédits carbone équivalent à celui du Fonds BioCarbone. Le PNUE a pris en charge une partie des frais de préparation des documents nécessaires pour présenter un projet de compensation de carbone. Deux sociétés françaises, UMICORE du secteur minier et Suez du secteur énergétique, auraient approuvé des prêts sur 7 ans de 250 000 euros chacun (la vente du charbon était censée générer des revenus à partir de la 7^e année, permettant alors le remboursement de ces prêts). Plusieurs rapports signalent aussi que deux particuliers ont investi un total de 550 000 euros dans le projet.

En 2012, le Fonds BioCarbone a considérablement réduit le nombre de crédits carbone qu'il allait acheter au projet Ibi-Batéké, et les 500 000 crédits annoncés sont devenus 80 000. La société française Orbeo a

⁷ <https://www.wwfdrc.org/?38684/Grace-au-WWF-la-province-du-Nord-Kivu-beneficie-de-la-vente-des-credits-carbone>

décidé de faire comme le Fonds BioCarbone et de n'acheter que 80 000 crédits également. Les crédits carbone qu'Orbeo et le Fonds BioCarbone ont été achetés à 4 USD la tonne chacun et ont été livrés en 2017.

Bien que la Banque mondiale et Orbeo aient diminué le nombre de crédits acheter, Novacel a eu accès à au moins 1,5 million USD de financement extérieur, plus le soutien technique et financier du PNUE et du Fonds BioCarbone pour la préparation des documents du projet et de la plantation. Pourtant, l'entreprise n'avait planté que 1 012,42 hectares en mai 2013, et depuis cette date aucune information sur la superficie plantée n'a été publiée.

Le projet d'Ibi-Batéké est enregistré comme projet MDP depuis 2011 mais aucun crédit carbone ne lui a été attribué à ce jour. En décembre 2016, la base de données du MDP ne donnait aucune indication sur la date d'une inspection prévue pour 2017⁸.

b) Stratégie d'intervention

Justification de la stratégie retenue :

La justification de la stratégie retenue peut être perçue sous les quatre angles suivants :

Cadre réglementaire et institutionnel : Il convient ici de noter que la Loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement a été récemment modifiée et complétée par l'Ordonnance-loi n° 23/007 du 03 mars 2023 qui a en plus de reconfigurer les attributions du **Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD)**, établie une **Autorité de Régulation des Marchés du Carbone (ARMCA)**. Il s'agira dans le cadre de ce projet de contribuer à l'opérationnalisation effective de ces institutions ayant en charge l'organisation et la gestion des marchés du carbone et de la CDN en RDC. En ce qui concerne la CNEDD, sa composition, son organisation et son fonctionnement restent encore à fixer par décret du Premier Ministre, qui n'est pas encore pris jusqu'à ce jour. Ce qui rend ce décor institutionnel incomplet, pour mieux avancer en matière d'atténuation, d'adaptation et de mise en œuvre de la CDN. Une fois opérationnelle, la CNEDD servira de plateforme de coordination intersectorielle pour une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée de la CDN qui fait actuellement défaut. En ce qui concerne l'ARMCA, son organisation et fonctionnement ont été fixés par le Décret du Premier Ministre n°23/22 du 14 juin 2023. Il s'agit également dans le cadre de ce projet de la rendre effectivement opérationnel permettant ainsi à la RDC de se déployer vigoureusement sur les marchés de conformité tout en renforçant son spectre d'action sur les marchés volontaires du carbone. Par ailleurs, la révision législative suscitée a posé le principe de la détermination de la procédure d'autorisation nationale des projets carbone par voie d'un arrêté du Ministère de l'Environnement et Développement Durable. Cet arrêté n'est pas encore signé à ce jour. C'est ce texte, encore en attente, qui est censé mettre en place le Registre National relatif aux opérations d'achat et vente des crédits carbone, ainsi que les autres outils opérationnels spécifiques relatifs aux marchés du carbone donnant lieu à la délivrance de l'autorisation nationale. Néanmoins, les Ministères des Finances et de l'Environnement et Développement Durable ont signé conjointement, le 15 septembre 2023, un Arrêté interministériel n°006, qui fixe la répartition de la quotité de l'État sur le bénéfice issu de la vente des crédits carbone.

Niveau politique/stratégique : le développement des instruments stratégiques et politiques pour un accès effectif à la finance carbone et à la mise en œuvre de la CDN est essentiel. Par exemple, le projet va développer une **Stratégie Nationale sur les Marchés du Carbone** qui permettra entre autres de

⁸ <https://www.wrm.org.uy/fr/articles-du-bulletin/le-projet-de-plantation-darbres-dibi-bateke-en-rdc-ou-est-le-succes-tant-vante>, consulté le 06 juin 2023

déterminer le potentiel des différents secteurs, d'identifier les marchés les plus stratégiques, de définir les approches de marketing afin d'éviter les surventes et la vente au prix adéquat. De même, le développement d'une **Stratégie de financement climatique** permettra de se donner une démarche claire et cohérente de mobilisation des financements climatiques d'envergure aussi bien publics et privés, tant au niveau national qu'au niveau international pour la mise en œuvre des mesures conditionnelles et inconditionnelles de la CDN. Au niveau politique, le développement d'instruments politiques à l'instar du Cadre Politique sur les marchés de conformité (ex. Article 6.2 et Article 6.4) permettra de définir un cadre cohérent et des procédures et modalités claires (ex. éligibilité des activités, système de comptabilisation du carbone, système de partage des revenus, etc.) pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les potentiels investisseurs dans le cadre de la mise en œuvre des Articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris sur le Climat.

Cadre infrastructurel : la RDC ne dispose actuellement pas d'infrastructures adéquates pour un engagement effectif dans les marchés du carbone. Il n'existe pas actuellement de registre national carbone, ni un système de comptabilité carbone, encore moins un système de sauvegarde environnemental et social ou de partage de bénéfices. Le registre national REDD+ reste opérationnel et le système de partage des bénéfices en place se rapporte uniquement aux activités REDD+. De même, la CDN ne dispose pas d'un système MRV fonctionnel. La mise en place et l'opérationnalisation de toutes ces infrastructures est essentielle et donnera un signal positif fort aux investisseurs, permettant ainsi à la RDC de se positionner de manière stratégique sur les marchés du carbone, notamment en termes de qualités de crédits carbones générés, d'intégrité environnementale et sociale.

Renforcement des capacités humaines et partage d'expériences : il convient ici de noter que l'opérationnalisation effective de institutions susmentionnées et une participation effective sur les marchés du carbone est tributaire et devra se faire de manière concurrente avec le développement et le renforcement des capacités de divers acteurs sur ces domaines émergents, mais qui restent encore très limités en RDC, tant en ce qui concerne les ressources humaines qu'en ce qui concerne les exigences techniques et matérielles que la CDN et les marchés de carbone respectivement exigent. Le projet accordera donc une attention particulière au développement/renforcement des capacités afin de répondre de manière effective à ces besoins.

Cadre de concertation et dialogue inclusif : La transparence et l'engagement effectif de l'ensemble des parties prenantes pertinentes constituent une exigence à une participation effective sur les marchés du carbone et la mobilisation des financements d'envergure associés. Dans le cas spécifique de la RDC, il convient de noter la faible mobilisation des cadres de concertation ou de dialogue inclusif existants dans le cadre des récentes réformes du dispositif juridique et institutionnel qui ont été réalisées sans la participation et la prise en compte des contributions des parties prenantes, dont notamment le secteur privé, les organisations de la société civile y compris les jeunes et les femmes, et les autorités traditionnelles, , qui continuent à observer avec une certaine méfiance ce nouveau décor institutionnel et réglementaire. Ce qui ne garantit pas au dispositif proposé de mise en œuvre de la CDN et à l'offre nationale du carbone de la RDC l'attractivité dont ils étaient censés être assortis, pour rassurer les acheteurs carbones et tous les partenaires de la RDC dans ce secteur. Le projet entend pallier ce manquement par la mobilisation de divers cadres de dialogue et de concertation au niveau national. Par ailleurs, le projet va impulser le dialogue et la diplomatie environnementale au niveau international afin de favoriser un positionnement stratégique de la RDC dans les négociations internationales sur le climat et la finance climatique plus particulièrement.

Stratégie d'intervention retenue

La stratégie d'intervention retenue repose sur trois piliers fondamentaux et complémentaires qui seront mis en œuvre de manière complémentaire. Il s'agit notamment :

Pilier 1 : Renforcement du cadre de gouvernance pour la mise en œuvre effective de la CDN

Il s'agira dans le cadre de ce pilier de parachever le processus de mise en œuvre effective de la CDN aussi bien au niveaux institutionnel, stratégique, politique et opérationnel. **Au niveau institutionnel**, il s'agira principalement de l'opérationnalisation de deux entités devant jouer un rôle fondamental dans la mise en œuvre effective de la CDN. Il s'agit notamment du CNEDD placé sous l'autorité du Premier Ministre et ayant mandat le 'suivi et l'évaluation de la mise en œuvre effective de la CDN' et la Cellule Technique de la CDN placée sous l'autorité du ministère ayant l'environnement dans ses attributions et ayant pour mandat la mise en œuvre de la CDN au niveau national. Il s'agira dans l'ensemble d'apporter un appui à l'élaboration des textes juridiques de création et fonctionnement, ainsi qu'un appui technique et logistique continue, notamment en termes d'organisation et facilitation des réunions du Conseil et de la Cellule Technique.

Au niveau stratégique, il s'agira d'élaborer et initier l'opérationnalisation d'une stratégie robuste de financement climatique innovant de la CDN et complémentaire aux marchés du carbone tel que poursuivis dans le cadre de ce projet. Cette stratégie permettra d'établir un inventaire quasi-exhaustif des différents appuis financiers en cours et/ou projeté aussi bien du côté gouvernement que des partenaires au développement, d'identifier les gaps vis-à-vis des ambitions d'atténuation et d'adaptation de la CDN et d'explorer les différentes mesures, notamment les financements innovants pour pallier les gaps financiers identifiés afin de garantir une mise en œuvre effective de la CDN.

Au niveau politique, il sera question de renforcer l'intégration de la CDN dans les processus et politiques existantes, notamment l'alignement de la CDN au Plan National Stratégique de Développement, ainsi qu'au plan de développement local PDL-145 Territoires, l'alignement CDN-SDG, ainsi que la définition d'une approche cohérente d'intégration de la CDN dans les processus de budgétisation au niveau national et provincial et le suivi.

Au plan opérationnel, il s'agira de renforcer et opérationnaliser le Système MRV de la CDN devant servir comme tableau de bord pour un suivi-évaluation effectif de la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le secteur forestier, ainsi que de promouvoir son appropriation effective au niveau national et provincial. Il s'agira également de développer les différents scénarios et trajectoires, y compris sectoriels, de mise en œuvre de la CDN, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les marchés du carbone qui sera élaborée dans le cadre du pilier 2 ci-dessous.

Pilier 2 : Renforcement du cadre de gouvernance pour la mobilisation effective des financements d'envergure sur les marchés du carbone

De manière similaire au pilier 1, il s'agit de poser les fondements solides pour le déploiement effectif des marchés du carbone aussi bien aux niveaux institutionnel, stratégique, politique, et opérationnel.

Au niveau institutionnel, il s'agira de mettre en œuvre l'opérationnalisation effective de l'ARMCA. Concrètement, il s'agira entre autres sur le plan logistique d'appuyer l'ARMCA dans la rédaction de son manuel opérationnel (ex. procédure administrative et financière, passation des marchés, etc.), l'appui aux commissions de rédaction/révision des textes juridiques de référence pour l'ARMCA (ex. Arrêtés

interministériels portant homologation des projets carbonés, etc.) et la dotation de cette institution en matériel logistique nécessaire.

Au niveau stratégique, il s'agira principalement de l'élaboration d'une **Stratégie nationale sur les marchés du carbone** couvrant aussi bien le marché volontaire que les marchés de conformité (Article 6.2, Article 6.4, et éventuellement les mécanismes non marchands de l'Article 6.8). Cette stratégie permettra de déterminer le potentiel de réduction et absorption des émissions et génération des crédits carbonés aussi bien du point de vue sectoriel que national, ainsi que les volumes cibles de vente des crédits carbonés au cours du temps en fonction des différents segments de marchés carbone en prenant en compte les implications vis-à-vis de la mise en œuvre de la CDN. La stratégie permettra également de déterminer les arrangements institutionnelles et réglementaires spécifiques (ex. partage des bénéfices), les implications fiscales et autres mesures d'incitation financière et non financière pour les investisseurs nationaux et internationaux.

Au niveau politique, il s'agira notamment d'élaborer une Politique ou un Cadre national sur les marchés du carbone qui permettra notamment de déterminer le cycle d'activités sur les différents marchés du carbone, notamment l'éligibilité des activités, les procédures d'enregistrement, d'approbation et validation, les mécanismes de suivi, rapportage, vérification, d'autorisation, etc. Cette politique permettra également de clarifier les questions d'ajustement correspondant, de gouvernance, de gestion financière (ex. des frais et pénalités) de tout genre relative aux marchés du carbone.

Au niveau opérationnel, il s'agira principalement d'appuyer la conception et la mise en œuvre de quelques programmes juridictionnels pilotes, y compris l'appui à la conformité à la certification ART-TREES. C'est dans ce contexte spécifique que des synergies ou des activités conjointes pourront être mise en œuvre avec les initiatives et projets en cours et projetés par le PNUD et d'autres acteurs de la finance carbone en RDC (ex. plan d'expansion du projet ERA Congo dans les provinces de la Tshopo, Nord Ubangi, Sud Ubangi et Equateur ; PIREDD Oriental et Haute Uele mis en œuvre par le PNUD, etc.). Par ailleurs, des actions synergiques seront développées avec le Programme de développement des territoires (PDL-145T), notamment dans le cadre de la création et le soutien au développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales dans les territoires (P.2.2.), ainsi que la création et l'appui aux coopératives et groupements d'intérêt économique (P.2.3). Il s'agira également d'appuyer le développement d'un Registre national des marchés du carbone, d'accompagner la finalisation du développement du Registre national REDD+ et d'assurer une connexion entre les deux registres. Il s'agira par ailleurs d'appuyer le développement d'un Système national de comptabilisation du carbone prenant en compte les exigences d'ajustement correspondant dans le cadre des périodes de comptabilisation de la CDN. Eventuellement, il s'agira d'établir et/ou de renforcer les Systèmes de sauvegarde environnementale et sociale relatifs aux marchés du carbone, ainsi que d'élaborer un Cadre national intégré pour la REDD+ (REDD+ Nesting Framework) qui définira une démarche robuste d'intégration des projets juridictionnel REDD+. En matière de renforcement des capacités et partage d'expérience, Il s'agira ici d'élaborer et de déployer un Plan robuste de renforcement des capacités en continue sur les différents marchés du carbone. Ce Plan de renforcement des capacités identifiera les lacunes spécifiques des différentes catégories d'acteurs pertinents aussi bien au niveau national que provincial et définira des activités spécifiques de formation correspondantes (ex. généralités sur les marchés de conformité/volontaires ; formulation des projets carbonés du secteur forestier ; instruments financiers innovants de la finance climatique, etc.). Des guides/manuels de formation seront élaborés pour appuyer ces formations. Eventuellement, le projet financera des formations de courte durée de certaines parties prenantes clés sur des thématiques importantes des marchés du carbone et de la CDN à l'étranger. Il s'agira par ailleurs d'offrir des stages d'apprentissage sur les thématiques des marchés du carbone et de la CDN aux étudiants en cycle de master ou doctorat au

niveau du PNUD ou d'autres partenaires. Au niveau du partage d'expérience et des bonnes pratiques, il s'agira d'organiser les échanges d'expérience Sud-Sud et Nord-Sud avec les pays démontrant une avancée significative dans les thématiques d'intérêt du gouvernement de la RDC (ex. paiements pour service environnementaux ; instruments financiers innovants tels que les obligations vertes ; marchés du carbone ; paiements basés sur les résultats REDD+, etc.). Ces échanges d'expérience se feront soit en ligne, soit en présentiel en fonction des circonstances. Il s'agira éventuellement de déployer le personnel des ministères clés dans d'autres pays pour un apprentissage continu de courte durée sur le terrain ou vice-versa, notamment le déploiement des experts des pays d'apprentissage en RDC pour un renforcement des capacités locales.

Pilier 3 : Cadres de concertation et de dialogue inclusif, communication et gestion du savoir

Il s'agit d'un pilier transversal dont les interventions complèteront et renforceront celles des pilier 1 et 2. D'emblée, il sera question de promouvoir un **dialogue national** large, inclusif et multi-acteurs sur la CDN et les marchés du carbone en mobilisant diverses plateformes de concertation existantes à l'instar du Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCRR) en ce qui concerne la société civile, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) en ce qui concerne le secteur privé. Il s'agira de renforcer le dialogue politique, notamment avec les élus du peuple et des représentants des peuples autochtones et des autres membres des communautés aussi bien aux niveaux national et provincial (ex. députés, sénateurs, gouverneurs provinciaux, etc.) y compris les jeunes et les femmes, en mobilisant les plateformes existantes à l'instar des Commissions Environnement, Gestions des Ressources Naturelles & Tourisme de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que le Réseau des Parlementaires sur les Objectifs de Développement Durable en RDC. Au niveau **dialogue international**, il s'agira également de renforcer la diplomatie environnementale de la RDC pour un engagement plus effectif aux négociations sur le climat dans le cadre de la CCNUCC (ex. Groupe de négociateurs africains sur le climat) et sur la finance climatique (ex. dialogues avec les bailleurs de fonds, accords de financement internationaux).

En matière de communication, il s'agira à travers le projet de renforcer la communication et la sensibilisation sur la CDN et les marchés du carbone aussi bien au niveau national que provincial. Le Plan de communication qui sera élaboré identifiera les diverses audiences cibles, ainsi que les outils adéquats de communication et de sensibilisation tout au long de la durée du projet. A ce Plan de communication sera associé un Plan de gestion des connaissances qui sera mis en œuvre de manière conjointe et ayant pour but de documenter et amplifier les bonnes pratiques et leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre du projet, ainsi dans le cadre de projet similaires au niveau national et international.

Il convient de souligner que cette stratégie d'intervention sera davantage renforcée par une **Etude de faisabilité** qui sera effectuée pendant la phase de démarrage du projet. Cette étude de faisabilité sera assortie d'un **Plan opérationnel** décrivant de manière détaillée l'approche et le calendrier de mise en œuvre des différentes activités retenues. L'étude de faisabilité et le plan opérationnel associé seront élaborés suivant une approche participative et inclusive en vue de renforcer l'appropriation du projet par les parties prenantes. De même, ils feront l'objet d'une validation préalablement ou dans le cadre d'un atelier de lancement des activités du projet.

Enfin, il convient de noter que le projet sera mis en œuvre sur la base d'un certain nombre de principes directeurs, notamment :

Genre : Le projet mettra un accent particulier sur les questions du Genre en s'assurant autant que possible de la participation effective et équitable de toutes les couches sociales (femmes, jeunes, etc.) conformément à la Stratégie sur l'Egalité Genre 2022-2025 du PNUD. sur cette base, le projet adoptera

une approche intégrée d'interventions sensibles au genre afin d'assurer que les besoins et les intérêts des différentes couches sociales sont pris en compte et que leurs droits sont respectés.

Intégration au cadre politique et stratégique existant : Toutes les activités du projet seront mises en œuvre de manière à s'assurer une cohérence et une intégration étroite avec le cadre politique et stratégique existant aussi bien dans le secteur forestier que dans les secteurs connexes. Par exemple, le développement de la Stratégie de mobilisation des financements climatiques va s'arrimer aux processus nationaux de budgétisations en ce qui concerne spécifiquement la mobilisation des financements publics.

Synergie avec les interventions en cours et projetées : Autant que faire se peut, le projet mettra un accent particulier sur le développement des synergies dans le cadre des interventions propres du PNUD, mais aussi et surtout avec les interventions similaires mises en œuvre par les autres partenaires au développement. Il en est ainsi par exemple de synergies potentielles avec le **Projet de coopération Sud-Sud** en cours de développement par CAFI dans le cadre du partage des expériences Sud-Sud. Il en est de même du développement du Registre national REDD+ qui bénéficie actuellement de l'appui de divers partenaires au développement.

c) Description des capacités des bénéficiaires

Le renforcement des capacités en matière de lutte contre les changements climatiques est un aspect d'une importance cruciale pour la réponse mondiale à ce défi. Actuellement, les capacités des bénéficiaires sont relativement faibles sur les thématiques de la CDN et des marchés du carbone du fait non seulement du caractère nouveau de celles-ci, mais aussi et surtout de l'absence d'opportunités de formation et renforcement des capacités. Pour pallier cette insuffisance, le projet va élaborer un plan robuste de renforcement des capacités des différents acteurs pertinents aussi bien au niveau national et provincial. Ce plan de renforcement des capacités identifiera les différents bénéficiaires, ainsi que leurs besoins spécifiques en renforcement des capacités. Il définira ensuite un ensemble d'activités adaptées aux besoins particuliers de chaque catégorie d'acteurs. Le plan de renforcement des capacités sera mis en œuvre de manière conjointe avec le développement de divers outils d'apprentissage (ex. foire aux questions, etc.) et sera complété par le partage d'expérience Sud-Sud et North-Sud.

d) Structuration du projet (produits, activités)

Globalement, les produits et les activités y afférentes se présentent de la manière suivante :

PRODUIT 1. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi

- 1.1. Appuyer la création et l'opérationnalisation du Conseil national de l'environnement et du développement durable ;
- 1.2. Appuyer la mise en place et le fonctionnement de la Cellule Technique de la CDN ;
- 1.3. Elaborer et appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement climatique de la CDN ;
- 1.4. Finaliser le développement et opérationnalisation du système MRV de suivi et rapportage du progrès de la CDN (y compris les sauvegardes) ;
- 1.5. Appuyer l'intégration/alignement de la CDN dans les stratégies et les politiques nationales, provinciales et sectorielles (ex. ODD, Stratégie nationale de développement, processus de budgétisation, etc.)

PRODUIT 2. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est développé

- 2.1. Développer et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'accès aux marchés du carbone ;
- 2.2. Appuyer l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du Marché de Carbone (ARMCA) ;
- 2.3. Etablir et opérationnaliser les infrastructures essentielles des marchés du carbone (standards et sauvegardes nationales, y compris systèmes d'information des sauvegardes (SIS) ; registre ; système de partage équitable des bénéfices ; arrangements de *nesting* ; comptabilité du carbone ; certification ; mécanisme de réclamations et recours, etc.) ;
- 2.4. Elaborer la Politique nationale ou du Cadre de mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris ;
- 2.5. Appuyer la conception et/ou la mise en œuvre de programmes juridiques sur les marchés du carbone ; et
- 2.6. Elaborer et mettre en œuvre un plan robuste de renforcement des capacités et partage d'expérience continue, inclusif et sensible au genre.

PRODUIT 3. Des cadres de concertation inclusifs et sensible au genre, la diplomatie environnementale et communication sont renforcés

- 3.1. Appuyer les cadres de concertation et de dialogue inclusif (ex. secteur public, gouvernement + parlement), secteur privé, société civile, PTF) sur les marchés du carbone et la CDN ;
- 3.2. Appuyer la diplomatie environnementale, les négociations internationales et les dialogues avec les bailleurs de fonds ;
- 3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'information, communication et sensibilisation, sensible au genre, sur les marchés du carbone et la CDN ; et
- 3.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des connaissances et du savoir.

e) Schéma de la Théorie du changement

La théorie de changement de ce projet repose sur un objectif principal qui est celui de réduire les émissions de GES dues à la déforestation et la dégradation des forêts. Cette théorie de changement se fonde sur l'hypothèse selon laquelle : **Si** (i) le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN et pour un accès effectif aux marchés du carbone est renforcé ; et **Si** (ii) le dialogue politique, la participation effective des parties prenantes et la communication sont assurés ; **Alors** les financements climatiques d'envergure seront mobilisés permettant une mise en œuvre effective de la CDN dans le secteur forestier et ultimement la déforestation et la dégradation des forêts seront réduites ; **Parce que** les revenus générés par les marchés du carbone permettront de combler le gap financier pour la mise en œuvre effective de la CDN dans le secteur forestier tout en créant des incitations pour des pratiques et principes de durabilité.



CHANGEMENT DESIRE

La République Démocratique du Congo arrête, puis inverse la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2031 tout en s'assurant un développement durable

IMPACT 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts ; et accroissement des absorptions par les puits de carbone forestier ; IMPACT 2 : Co-bénéfices de développement

L'accès aux marchés du carbone facilite la mobilisation des financements climatiques pour la mise en œuvre effective de la CDN dans le secteur forestier

Les engagements d'atténuation de la CDN du secteur forestier sont mis en œuvre de manière effective, inclusive et participative

PRODUIT 1. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi

- 1.1. Appuyer la création et l'opérationnalisation du Conseil national de l'environnement et du développement durable (CNEDD)
- 1.2. Appuyer la mise en place et le fonctionnement de la Cellule Technique de la CDN
- 1.3. Elaborer et appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement de la CDN
- 1.4. Finaliser le développement et opérationnalisation du système MRV de la CDN
- 1.5. Appuyer l'intégration/alignement de la CDN dans les stratégies et politiques nationales/provinciales et sectorielles

PRODUIT 2. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est développé

- 2.1. Développer et appuyer la mise en œuvre d'une stratégie d'accès aux marchés du carbone
- 2.2. Appuyer l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation du Marché de Carbone
- 2.3. Etablir et opérationnaliser les infrastructures essentielles des marchés du carbone (standards et sauvegardes nationales, y compris systèmes d'information des sauvegardes (SIS) ; registre ; système de partage équitable des bénéfices ; arrangements de *nesting* ; comptabilité du carbone ; certification ; mécanisme de réclamations et recours)
- 2.4. Elaborer une politique nationale/Cadre de mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris
- 2.5. Appuyer la conception et/ou la mise en œuvre de programme juridictionnels sur les marchés du carbone
- 2.6. Elaborer et mettre en œuvre un plan robuste de renforcement des capacités continue et partage d'expérience Sud-Sud et Nord-Sud, inclusif et sensible au genre

PRODUIT 3. Des cadres de concertation inclusif et sensible au genre, la diplomatie environnementale, la communication sont renforcés

- 3.1. Appuyer les cadres de concertation et dialogue inclusifs et sensible au genre (ex. secteur public (gouvernement + parlement), secteur privé, société civile, PTF) sur les marchés du carbone et la CDN
- 3.2. Appuyer la diplomatie environnementale, les négociations internationales et les dialogues avec les bailleurs de fonds
- 3.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'information, communication et sensibilisation sensible au genre, sur les marchés du carbone et la CDN
- 3.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des connaissances et savoir

IMPACT

EFFET

ACTIVITES

BARRIERES

Absence de stratégie pour l'engagement de la RDC dans les divers marchés du carbone

Infrastructures pour la participation aux marchés du carbone inadéquates ou inexistantes

Faible niveau de connaissance et savoir des acteurs nationaux et locaux

Cadre institutionnel et juridique inapproprié

Absence des mécanismes de collaboration intersectoriel

Absence de stratégie de mobilisation de financement de la CDN

Communication et sensibilisation limitées des parties prenantes

f) Appropriation nationale et durabilité du projet

L'appropriation nationale du projet peut être perçue aussi bien dans le cadre de sa conception que de sa mise en œuvre. Au niveau de sa conception, le projet a été élaboré de manière participative et en étroite collaboration avec les parties prenantes clés, notamment le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, le Ministère des Finances et le FONAREDD. Chacune de ces institutions a participé à la définition de l'idée de projet et à sa maturation sous forme de note conceptuelle. En plus, chaque institution a contribué à l'identification des experts consultants chargés d'élaborer le document de projet et a participé à la relecture dudit de projet et leurs commentaires pertinents y ont été incorporées. En outre, il convient de noter que le projet fera l'objet d'une étude de faisabilité assortie d'un plan opérationnel validés avant son démarrage. Ceci donnera l'occasion d'élargir les consultations publiques et assurer la participation de divers acteurs pertinents au processus de conception du projet. Au niveau de sa mise en œuvre, plusieurs acteurs nationaux joueront un rôle dans la mise en œuvre des activités du projet à différents niveaux. C'est notamment le cas de la participation de diverses institutions dans le Comité de pilotage du projet, notamment le FONAREDD, les ministères sectoriels (Finances, budget, plan, agriculture, MEDD, développement rural, coopération internationale, aménagement du territoire, genre, énergie, transport, etc.) impliqués dans la mise en œuvre de la CDN, les institutions spécialisées comme l'ARMCA, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les délégués de la société civile. Par ailleurs, plusieurs activités du projet seront mises en œuvre par les acteurs nationaux aussi bien gouvernementaux (ex. ARMCA) que de la société civile (ex. GTCRR, etc.). En somme, toutes ces activités contribueront au renforceront de l'appropriation nationale et par échéant permettront de garantir la durabilité du projet.

La stratégie de sortie du projet repose sur un ensemble d'interventions qui permettront au Gouvernement de la RDC et à plusieurs autres acteurs de se déployer de manière indépendante sur les marchés du carbone afin de mobiliser les financements climatiques d'envergure pour la mise en œuvre effective de la CDN. Au plan stratégique par exemple, la stratégie de financements de la CDN donnera au Gouvernement de la RDC une vision claire et prise sur les différents instruments financiers adaptées aux différents enjeux du pays, ainsi la stratégie pour leur utilisation effective permettant ainsi une mobilisation plus effective des financements climatiques à moyen et long terme. De même, la stratégie nationale sur les marchés du carbone donnera une vision claire et robuste aux différents acteurs de la finance carbone sur les volumes, les marchés et les prix, permettant ainsi de s'engager de manière informée et stratégique sur les différents segments des marchés du carbone. Au niveau institutionnel, l'appui à l'opérationnalisation effective de l'ARMCA et de la CNEDD (ex. appui à l'élaboration des procédures opérationnelles, etc.) permettra à ces institutions de se déployer de manière dynamique et autonome au-delà de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, le développement des infrastructures (ex. registre carbone, sauvegardes environnementales et sociales, etc.) de concert avec les bénéficiaires, leur intégration aux systèmes existants au sein des institutions bénéficiaires et le renforcement des capacités humaines pour leur utilisation effective garantira la durabilité de ces infrastructures au-delà de la durée de vie du projet. En outre, le renforcement des capacités diverses des parties prenantes sur les différents aspects et thématiques de la finance carbone constitue une acquisition permanente et constitue un socle pour un engagement permanent et continue dans le domaine de la finance climatique au-delà de la période de mise en œuvre du projet.

4) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention

a) Cadre de résultats

Tableau 1 : Cadre des résultats du programme

RÉSULTAT DU PROGRAMME 1		Résultat correspondant de CAFI : Renforcer la mobilisation des ressources financières publiques et privées, domestiques et extérieures, pour financer le développement et accroître les ressources, spécialement du budget de l'État, et contribuer à la mise en œuvre de la CDN Jalon dans la lettre d'intention : Des ressources non-domestiques innovantes sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités REDD+, sous forme de contributions directes, co-financement et alignement. Résultat dans le PNI :				Liens vers		
Indicateurs	Situation de référence (année) et source des données	Objectif après 5 ans	Moyens de vérification	Budget indicatif pour les activités de suivi	Hypothèse et risques	LETTRE D'INTENTION DE CAFI	Cadre des résultats CAFI	Cadre de résultats du C NI
Composante 1. Gouvernance de la mise en œuvre de la CDN								
Produit 1.1. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi								
Texte de création de la CNEDD	2024 Journal Officiel	Le CNEDD est crée	Journal Officiel	TBD		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Nombre de réunion du CNEDD	2024 Archives, Premier Ministère	Le CNEDD est opérationnel	Rapports d'activités	TBD	Faible participation des ministères clés	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	

Textes de création de la Cellule Technique de la CDN et de nomination de son personnel	2024 Archives, MEDD	La Cellule Technique de la CDN est créée et son personnel désignée	Archives, MEDD	TBD		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Nombre de réunions de la Cellule Technique de la CDN	2024 Archives, MEDD	La Cellule Technique de la CDN est opérationnel le	Rapports d'activités	TBD	La Cellule Technique de la CDN ne dispose pas de moyens adéquats pour la réalisation de ses missions	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Existence d'un Système de MRV de la CDN opérationnel	2024 Système réseaux, MEDD	Système MRV de la CDN fonctionnel	Plateforme MRV en ligne	TBD	Risques : Données non disponibles	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Nombre de rapports annuels produits (désagregés par secteur)	2024 MEDD	Rapports sectoriels disponibles	Rapport d'activités MEDD	TBD	Données non disponibles	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Composante 2. Cadre de gouvernance pour le du déploiement des marchés du carbone								
Produit 2.1. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est renforcé								

Existence de la stratégie nationale sur les marchés du carbone	2024 Archives MEDD, ARMCA, PNUD, FONAREDD	La stratégie nationale sur les marchés du carbone est mise en œuvre de manière effective	Rapports d'activités	TBD	Financement limitée pour la mise en œuvre de la stratégie	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Existence d'un plan opérationnel de l'ARMCA	2024 Archives, MEDD, ARMCA, PNUD, FONAREDD	Le plan opérationnel de l'ARMCA est mis en œuvre de manière effective	Rapports d'activités	TBD	Des contraintes externes (ex. politiques, nomination des responsables) entravent l'opérationnalisation de l'ARMCA	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Existence d'un plan de renforcement des capacités	2024 Archives, ARMCA	Le plan de renforcement des capacités est mis en œuvre de manière effective	Rapports d'activités	TBD	Risques : Données non disponibles	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Nombre de personnes formées	2024 Archives, ARMCA	Au moins 200 acteurs sont dotés capacités renforcées sur marchés du carbone	Rapports de formation	TBD	L'instabilité du personnel fragilise l'acquisition continue des	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	

					connaissances			
Rapports de mission de partage d'expériences	2024 Archives, MEDD, ARMCA, PNUD, FONAREDD	Au moins 10 partages d'expérience Sud-Nord-Sud sont réalisés	Rapport d'activités	TBD	L'instabilité du personnel fragilise l'acquisition continue des connaissances	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Existence d'un plan de mise en œuvre de l'Article 6 élaboré	2024 Archives, MEDD, ARMCA, PNUD, FONAREDD	La politique/cadre de mise en œuvre de l'Article 6 est élaboré et mise en œuvre	Rapport d'activités	TBD		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Infrastructures des marchés de carbone en place et fonctionnelles	2024	Un registre carbone, un système d'information sur les sauvegardes, un système de comptabilisation du carbone, un système national de partage des bénéfices, sont développés	Systèmes, plateformes, etc.	TBC		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	

		et fonctionnels						
Nombre de programmes juridiques développés et/ou mis en œuvre	2024 Archives, MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	Au moins 3 programmes juridiques développés et/ou mis en œuvre	Rapport d'activités	TBD		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Ressources mobilisées issues de la vente de crédits carbone	2024 Archives, MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	Ressources mobilisées	Rapport d'activités	TBD	Existence de contrats avec les porteurs de projets	Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Composante 3. Concertation, communication et sensibilisation								
Produit 3.1. Des cadres de concertation inclusifs, la diplomatie environnementale, la communication et sensibilisation sont renforcés								
Cadres de dialogue et de concertation opérationnels	2024 Archives, MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	Au moins 4 cadres de concertation mobilisés	Rapports d'activités	TBD		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-domestiques innovantes	
Comptes rendus des sessions de dialogues/négociations internationales	2024 Archives, MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	Participation à au moins 5 dialogues/négociations internationales	Rapports d'activités	TBD		MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	
Existence d'un plan de communication et sensibilisation	2024	Un plan de communication et	Rapports d'activités	TBD		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non-	

	Archives, MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	sensibilisatio n mise en œuvre de manière effective					domestiques innovantes	
Existence d'un plan de gestion des connaissances	2024 Archives, MEDD, PNUD, ARMCA, FONAREDD	Un plan de gestion des connaissanc es et savoir mis en œuvre de manière effective	Rapports d'activités	TBD		Gouvernance et mobilisation des ressources	Mobilisation des ressources non- domestiques innovantes	

5) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

L'Objectif 2031 de la nouvelle Lettre d'Intention sur la Gouvernance et mobilisations des ressources visant notamment à '*Renforcer la mobilisation des ressources financières publiques et privées, domestiques et extérieures, pour financer le développement et accroître les ressources, spécialement du budget de l'État, et contribuer à la mise en œuvre de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et de la présente lettre d'intention, dans une logique de gestion durable et de préservation des ressources naturelles, dont les forêts*', ainsi que du 'Jalons politiques 2023' (I) *Des ressources non-domestiques innovantes sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités REDD+, sous forme de contributions directes, co-financement et alignement.*

Tableau 2. Matrice de de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

No. Jalon	Intitulé du jalon	Décrire comment le projet entend contribuer à l'atteinte du jalon	Délais estimés pour l'atteinte (et/ou contributions) du jalon
1	Jalons politiques 2023	<i>Des ressources non-domestiques innovantes sont mobilisées à la mise en œuvre des priorités REDD+, sous forme de contributions directes, co-financement et alignement</i>	2031

6) Cohérence et synergies avec les projets existants

Tableau 3. Cohérence et synergie avec les projets existants

Nom du projet	Agence(s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone d'intervention	Montant des financements	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence pour des synergies	Description des modalités opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
Projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN	PNUD	En cours de mise en œuvre	Territoire national	1,2 million \$USD	Renforcer le leadership institutionnel, améliorer la gouvernance de l'action climatique, mobiliser les ressources et assurer un meilleur suivi-évaluation de progrès.	La CDN a retenu quatre secteurs prioritaires pour sa mise en œuvre : agriculture, forêt, énergie et déchets	Mettre en place l'infrastructure nécessaire permettant au pays d'assurer une meilleure coordination de l'action climatique et de mobiliser les ressources innovantes afin de financer les mesures retenues dans la CDN.

7) Gouvernance du projet

Coût efficacité et productivité

Le projet va s'assurer de gérer dans la transparence les ressources disponibles et d'optimiser l'affectation du budget de manière que les résultats convenus soient réalisés. L'approche privilégiée sera celle de mettre en œuvre les recommandations des rapports d'évaluation sur la gestion financière du projet et de s'inspirer des leçons apprises et bonnes pratiques tirées de la mise en œuvre des projets similaires en RDC et dans d'autres pays.

En matière de gestion du projet, l'approche à adopter sera celle qui favorise la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de garantir la mobilisation des financements et la disponibilité de l'expertise indispensable pour mettre en œuvre les activités. La recherche de l'efficacité dans la mise en œuvre du projet permettra de conclure des partenariats avec d'autres intervenants au niveau national et provincial ou établir des synergies avec les programmes/projets similaires mis en œuvre par d'autres partenaires techniques et financiers. Ceci contribuera à réduire sensiblement le coût de la mise en œuvre de certaines interventions prévues dans le cadre de ce projet.

Gestion du projet

Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 36 mois par les Entités nationales désignées par le Ministère en charge de l'environnement à travers la modalité NIM Country Office Support. Cette modalité a pour objectif d'assurer aussi bien le renforcement des capacités qu'une meilleure appropriation nationale. En tant qu'Agence d'exécution, le PNUD sera responsable de la gestion administrative, technique et financière de l'ensemble du Projet.

La particularité de cette modalité est que les responsabilités programmatique et financière, bien qu'étant celles de l'Agence d'Exécution dans le cadre des accords signés avec le MPTF, sont déléguées aux partenaires d'implémentation qui seront désignés et qu'à ce titre, ces derniers rendront compte au PNUD de leur exécution et des engagements programmatiques qu'ils auront pris dans le cadre du Projet. Le(s) partenaire(s) d'implémentation seront donc responsables vis-à-vis du PNUD des risques de mégestion liés à leur mise en œuvre. Quant au PNUD, il jouera un rôle de supervision générale des procédures et d'assurance qualité à tous les niveaux (techniques et financiers). Le PNUD apportera par ailleurs si besoin un appui au Projet dans le cadre de la passation des marchés, notamment pour les marchés pour lesquels le PNUD a une valeur ajoutée certaine et il existe des accords à Long Terme avec des fournisseurs.

Ainsi, le PNUD travaillera étroitement avec le MEDD à travers la Direction de Développement Durable, la nouvelle Autorité de Régulation du Marché du Carbone (ARMCA) et la Cellule technique d'appui à la mise en œuvre de la CDN, qui agiront comme partenaires de mise en œuvre du Projet. Ces structures nationales feront l'objet au préalable d'une microévolution et collaborons avec le PNUD par le biais de lettres d'accord auxquelles seront adossées des Plans de travail alignés sur les interventions du Projet et approuvés d'un commun accord. Ainsi, ces partenaires de mise en œuvre du MEDD seront co-responsables de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre du Projet.

En tant que Partenaires opérationnels, ils seront également chargés de faire des rapports au Bureau pays du PNUD en RDC conformément aux lettres d'accord et plans de travail approuvés et signés. Les Partenaires opérationnels est responsable de la gestion du projet, y compris du suivi et évaluation des interventions, de l'atteinte des résultats et de l'utilisation efficace des ressources. Une équipe légère

de gestion sera ainsi mise en place afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des activités du projet et l'atteinte des résultats de manière effective et travaillera en étroite collaboration avec les partenaires opérationnels.

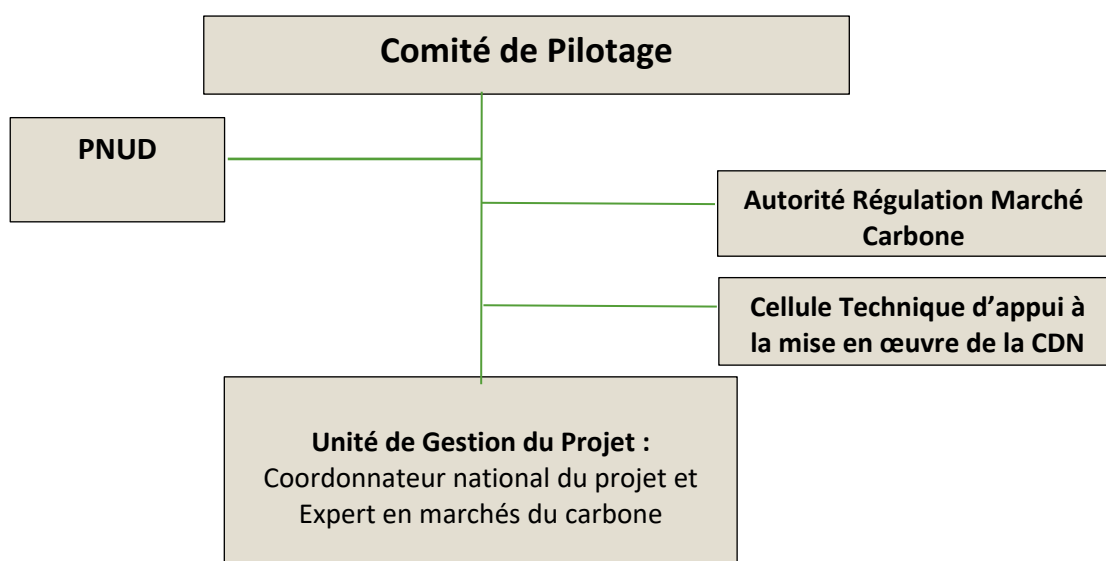
Les interventions du Projet bénéficieront aussi de l'appui du MEDD et des autres ministères partenaires pour offrir les services requis et mettre à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires, et ce par le biais de leurs structures techniques respectives impliquées dans la mise œuvre de la CDN et le déploiement des marchés du carbone.

Le PNUD fera l'assurance qualité tout au long de la mise en œuvre du Projet. Par ailleurs, Le PNUD s'appuiera sur son dispositif d'assistance technique pour mobiliser si besoin les expertises nécessaires pour accompagner les structures nationales techniques impliquées dans la mise en œuvre des activités. Des procédures accélérées d'acquisition de biens et de services seront être aussi adoptées en vue de répondre efficacement aux demandes d'appui du PNUD.

En outre, le projet pourra être réalisé par le MEDD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Il convient de noter que lorsque la gouvernance financière d'un partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

Un Comité de pilotage du projet sera créé par arrêté ministériel qui fixe sa mission, sa composition et son fonctionnement. Ce Comité est l'organe de gouvernance du projet. Celui-ci sera co-présidé par le MEDD et le PNUD. Le Comité de pilotage comprendra le Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+, de CAFI, des représentants des ministères sectoriels (Finances, Budget, Plan, Agriculture, MEDD, Développement rural, Energie, Coopération internationale, Aménagement du territoire, Genre, Transport, etc.) impliqués dans la mise en œuvre de la CDN et le développement des marchés du carbone, les institutions spécialisées, notamment l'Autorité de Régulation du Marché de Carbone, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les délégués de la société civile représentant les intérêts des Communautés Locales et Peuples Autochtones, et le PNUD.

La structure organisationnelle du projet se présente comme suit :



a) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires

Le projet s'appuie sur l'expérience du PNUD dans le cadre de vastes programmes forestiers qui, grâce à un nombre de partenariats, s'élèvent actuellement à environ 750 millions de dollars américains. L'expertise du PNUD s'étend sur des domaines divers, notamment le renforcement de la gouvernance forestière (c'est-à-dire les capacités des administrations publiques à gérer durablement les ressources forestières et à renforcer la redevabilité redditionnelle) ; le développement des systèmes et des mécanismes financiers en appui à la gouvernance (par exemple, des incitations financières ; des programmes de PSE ; etc.) ; le développement des chaînes de valeur agricoles et forestières sans déforestation en partenariat avec le secteur privé ; l'engagement des peuples autochtones et de la société civile dans le processus décisionnel ; le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour l'amélioration des conditions de vie des communautés tributaires des forêts.

Le projet s'appuie également sur l'expérience du PNUD respectivement en tant que partenaire d'exécution du Programme ONU-REDD, du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), de l'Initiative du groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts (GCF-TF) et du Fonds pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI). Le PNUD joue un rôle de premier plan en aidant les pays à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux REDD+ inclusifs et qui répondent aux priorités nationales de développement ainsi qu'aux exigences du processus de la CCNUCC. Le PNUD a déjà une expérience avérée en matière d'appui technique dans la transition de la phase de préparation à la phase d'investissement de la REDD+ dans plusieurs dans le monde, et notamment en RDC. Par exemple, au Viet Nam, le PNUD est la principale institution d'exécution de la phase 2 du programme ONU-REDD financé par la Norvège à hauteur de 30 millions USD. En Indonésie, le PNUD a établi une plateforme pour la mise en œuvre de la première phase (30 millions USD) de l'accord bilatéral REDD+ d'un montant total de 1 milliard USD avec la Norvège. En Équateur, le PNUD a développé le tout premier projet REDD+ approuvé par le Fonds Vert pour le Climat (18,6 millions USD) en 2014 et a soutenu plusieurs pays d'Afrique dans la phase d'investissement REDD+ (phase II), notamment la Zambie, le Libéria et l'Éthiopie.

Par ailleurs, le PNUD est un leader et partenaire stratégique des pays en développement dans le cadre du développement et mise en œuvre de leur CDN, ainsi que l'accès aux marchés du carbone grâce à son initiative 'Promesse Climatique' et son Programme Climat & Forêts.

L'initiative Promesse Climatique du PNUD est la plus grande offre mondiale de soutien aux CDN, couvrant plus de 120 pays et territoires, représentant 80 % de tous les pays en développement dans le monde - dont 40 pays les moins avancés, 28 petits États insulaires en développement et 14 grands émetteurs - pour renforcer la mise en œuvre de la CDN dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat. Mise en œuvre en collaboration avec une grande variété de partenaires, il s'agit de la plus grande offre de soutien au monde pour le renforcement des engagements climatiques.

En Afrique, 44 des 46 pays de la région (96 %) ont reçu un soutien de l'initiative Promesse Climatique du PNUD pour préparer des CDN de deuxième génération. Parmi ceux-ci, 39 (89 %) ont soumis des CDN de deuxième génération au 15 juin 2022 (y compris les CDN provisoires du Togo et de l'Ouganda). Quatre pays (Botswana, Guinée équatoriale, Lesotho et Madagascar) prévoient de soumettre des CDN actualisées avant la COP27, tandis que le cas du Gabon reste incertain.

Le Programme Climat & Forêts du PNUD aide les pays en développement et les juridictions infranationales à concevoir, adopter, financer, mettre en œuvre et suivre des politiques et des partenariats pour faire face aux crises interdépendantes du climat et de la déforestation et intégrer les forêts dans les voies de développement durable. Ce Programme gère un portefeuille de projets

nationaux et juridictionnels à travers le monde, notamment en Afrique (ex. Ghana, RDC, Kenya, Cote d'Ivoire, etc.) et fournit une assistance technique internationale à différents pays et parties prenantes, selon trois approches fondamentales : (i) renforcement des ambitions et de la transparence dans les composantes forestières des CDN ; (ii) renforcement de l'accès au financement REDD+ basé sur la performance et aux marchés du carbone ; et (iii) promotion de l'intégrité environnementale et l'inclusion sociale des activités et financements REDD+.

Le PNUD a appuyé le Gouvernement de la RDC pour la révision de sa CDN en 2021 et la formulation du Plan National d'adaptation aux changements climatiques en 2020. Le PNUD a également fait le plaidoyer auprès des parlementaires pour l'élaboration d'une loi sur les changements climatiques et/ou d'un amendement visant une insertion des aspects réglementaires liés aux changements climatiques dans la loi portant code de l'environnement en RDC.

Enfin, le PNUD met actuellement en œuvre plusieurs programmes d'investissement d'envergure contribuant à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts tel qu'indiqué ci-dessous :

1. Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T) dans 9 provinces
2. Programme Intégré REDD+-Oriental (PIREDD-O) et celui du Haut Uele
3. Programme de consommation durable et substitution partielle au bois-énergie
4. Programme d'Appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire
5. Projet d'appui à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) en République Démocratique du Congo

8) Stratégie d'engagement des parties prenantes

La mise en œuvre du présent projet fera intervenir plusieurs partenaires dont liste est loin d'être exhaustive. Toutefois, elle met en évidence les partenaires les plus importants du projet. Il s'agit de :

Le Gouvernement : Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable assure l'ancrage institutionnel du Projet et assurera la supervision de la mise en œuvre de l'ensemble des activités. Il demeurera à ce titre, imputable envers le PNUD pour la production des outputs/produits escomptés. D'autres ministères comme le Ministère des Finances, le Ministère de l'Agriculture, Ministère du Développement Rural et le Ministère de l'Energie seront directement impliqués dans la mise en œuvre de ce projet car étant directement liés avec les quatre secteurs retenus dans la CDN (forêt, agriculture, énergie et déchets). Il en est de même des structures étatiques spécialisées, notamment l'Autorité de Régulation du Marché du Carbone.

Les Partenaires Techniques et Financiers : Le PNUD a appuyé le Gouvernement de la RDC dans la révision de sa CDN et l'élaboration de sa feuille de route. A plusieurs reprises, cette agence a réussi à mobiliser l'appui technique et financier des divers partenaires bi et multilatéraux pour faire avancer la cause de la lutte contre les changements climatiques en RDC. La dynamique actuelle de l'accompagnement des PTF au développement des marchés du carbone dans le pays, avec la création au sein du Groupe inter bailleurs (GIBEC), d'un cadre de concertation et de coordination des appuis offre l'opportunité de développement avec les PTF impliqués des actions synergiques et complémentaires de mobilisation de ressources y compris les expertises techniques.

Le secteur privé a un rôle à jouer en tant qu'interlocuteur, car le secteur privé aura un rôle continu à jouer dans le dialogue politique et le financement des activités notamment. La FEC (Fédération des entreprises congolaises) sera associée à la mise en œuvre de ce projet en étant, notamment comme membre du Comité de Pilotage et parties prenantes des cadres de dialogue et de concertation qui seront mis en place avec l'appui du projet.

La société civile : Le projet s'engagera de manière proactive avec une série de groupes de la société civile identifiés comme des partenaires essentiels et/ou des cibles du projet, y compris des organisations de la société civile, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des organisations confessionnelles, des chefs traditionnels, des organisations communautaires, des collectifs économiques et d'autres groupements. Le projet collaborera avec ces partenaires pour renforcer leurs capacités. Les ONG locales et les associations locales professionnelles et confessionnelles seront mises à contribution pour sensibiliser les communautés locales et les peuples autochtones du bien-fondé du projet et pour vulgariser les différents produits envisagés. Ces partenaires seront des intermédiaires importants pour atteindre les communautés afin de les engager dans le processus de réalisation des résultats du projet.

Le projet utilisera une approche multipartenaire pour rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun et pour assurer la mise en œuvre de toutes les activités selon le calendrier et les jalons identifiés dans la Lettre d'intention (LOI).

9) Gestion des risques et des sauvegardes

a) Risques et mesures d'atténuation



Tableau 4 : Matrice de gestion des risques liés aux programmes

Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Douleur moyenne Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance: Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare – 1	Impact: Extrême – 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Risques contextuels (y compris les risques politiques)					
Expropriation et ingérence de l'État	Bas	Possible	Mineur	Consolider les arrangements institutionnels afin de réduire la probabilité d'une intervention étatique sur le projet en vue de l'implication de l'Etat.	MEDD
Instabilité politique et insécurité	Moyen	Possible	Modéré	Consolider les arrangements institutionnels afin que tout acte violent ou hostile ayant pour but de remplacer ou de renverser le gouvernement d'un pays en cette année électorale soit réduite	MEDD
Engagement institutionnel insuffisant et faiblesse du portage politique et de l'implication des autorités et administrations locales, des structures nationales d'accompagnement et des autres parties prenantes (secteur privé, société civile) du fait de la priorité accordée à leur mission et de l'absence d'un cadre de partenariat clairement établi	Bas	Possible	Modéré	Renforcer le leadership et l'intersectorialité avec un engagement au plus haut niveau du Gouvernement ; Impliquer les parties prenantes (Parlement, secteur privé, société civile, communautés) dans une approche consultative inclusive et dans la prise de décision ; Développer une stratégie de communication proactive autour des activités du projet ; Mobiliser les acteurs des plateformes/groupes de travail existants au niveau national et local	MEDD, Min-Fin
Risques programmatiques					
Contraintes de disponibilité et d'accessibilité des données	Moyen	Probable	Modéré	Inclure des fournisseurs de données accessibles au public et industriels dans	



				les secteurs concernés pour faciliter l'accès aux données ; Établir des accords de collaboration juridiques ou moins formels avec des institutions dépositaires de données Réviser le modèle de collecte de données spécialement conçu pour différents fournisseurs de données, Organiser des formations pour les fournisseurs de données industrielles dans le cadre du mécanisme de rapports environnemental existant, L'appui continue la génération de données et le partage en utilisant le portail en ligne existant.	MEDD, Min-Fin, Min Agri, MIN D�v Rural, Min Energie, Min Transport, METTELSAT, INERA
Ressources humaines et techniques insuffisantes pour concevoir et mettre en �uvre un cadre national complet de surveillance, de rapport et de v�rification du climat et des partenaires de soutien	Moyen	Possible	Mod�r�	Identifier et exploiter les capacit�s et les comp�tences existantes afin d'accro�tre la participation de tous les experts nationaux, Lorsque des consultants doivent �tre recrut�s, ils seront jumel�s � un expert local pour faciliter le transfert de connaissances Dans la mesure du possible, les experts comprennent des experts d'institutions universitaires / de recherche nationales, d'OSC et d'entreprises.	MEDD, PNUD
Risques institutionnels					



Absence de durabilité des résultats après l'achèvement du projet	Moyen	Possible	Modéré	Consolider les arrangements institutionnels ; accords de données ; Développement de la plate-forme Web pour la collecte de données appartenant au gouvernement ; Activités de formation destinées aux points focaux changement climatiques des fonctionnaires gouvernementaux et non aux consultants	MEDD, PNUD
Cartographie et engagement inadéquats des parties prenantes	Moyen	Possible	Modéré	Effectuer une cartographie et un engagement appropriés des parties prenantes Fournir un rapport d'étape régulier aux parties prenantes dont les secteurs sont inclus dans le projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN.	MEDD, PNUD
Manque d'information	Élevé	Probable	Modéré	Utiliser les plates-formes, cadres et procédures existants pour informer les parties prenantes des arrangements institutionnels relatifs à la conservation des états forestiers, du marché du carbone et de la mise en œuvre de la CDN Impliquer des ministères techniques supplémentaires au début du projet Concevoir des stratégies d'acceptation spécifiques pour les différentes parties prenantes (à savoir les ministères sectoriels, les opérateurs industriels et les entreprises et les ONG).	MEDD, PNUD



				Renforcer les groupes de travail du Comité national sur les changements climatiques	
Absence d'arrangements institutionnels adéquats	Élevé	Probable	Modéré	Intégrer pleinement les groupes de travail du Comité national sur les changements climatiques Assurer des liens clairs entre la mise en place du marché du carbone dans les ministères d'exécution.	MEDD
Risques fiduciaires					
Insuffisance de mobilisation de ressources pour le financement des activités	Moyen	Possible	Modéré	Monitoring des contributions financières ; Etablissement de nouveaux partenariats ; Poursuite du dialogue avec les PTF contribuant au secteur	Min-Fin
Exhaustivité et transparence des opérations budgétaires	Moyen	Possible	Modéré	Instaurer un mécanisme afin que les données soient accessibles au public et industriels dans les secteurs concernés Instaurer un mécanisme de suivi des opérations extrabudgétaires (administrations personnalisées, établissements publics) et le suivi des financements sur ressources extérieures (risque dont participent par ailleurs les pratiques des bailleurs de fonds)	Min Budget
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget	Moyen	Possible	Modéré	Instaurer dispositif de vérification et d'inspection interne de suivi des indicateurs d'exécution et de contrôle des recettes (fiscales) et des dépenses (salariales, non salariales, passation des marchés) aux normes de CAFI, et PNUD	Min Budget

Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut Douleur moyenne Bas (Probabilité x impact)	Vraisemblance: Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact: Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Risques contextuels (y compris les risques politiques)					
Expropriation et ingérence de l'État	Bas	Possible	Mineur	Consolider les arrangements institutionnels afin de réduire la probabilité d'une intervention étatique sur le projet en vue de l'implication de l'Etat.	MEDD
Instabilité politique et insécurité	Moyen	Possible	Modéré	Consolider les arrangements institutionnels afin que tout acte violent ou hostile ayant pour but de remplacer ou de renverser le gouvernement d'un pays en cette année électorale soit réduite	MEDD
Engagement institutionnel insuffisant et faiblesse du portage politique et de l'implication des autorités et administrations locales, des structures nationales d'accompagnement et des autres parties prenantes (secteur privé, société civile) du fait de la priorité accordée à leur mission et de l'absence d'un cadre de partenariat clairement établi	Bas	Possible	Modéré	Renforcer le leadership et l'intersectorialité avec un engagement au plus haut niveau du Gouvernement ; Impliquer les parties prenantes (Parlement, secteur privé, société civile, communautés) dans une approche consultative inclusive et dans la prise de décision ; Développer une stratégie de communication proactive autour des activités du projet ; Mobiliser les acteurs des plateformes/groupes de travail existants au niveau national et local	MEDD, Min-Fin
Risques programmatiques					
Contraintes de disponibilité et d'accessibilité des données	Moyen	Probable	Modéré	Inclure des fournisseurs de données accessibles au public et industriels dans	



La méthodologie de gestion des risques est décrite ci-dessous, où le niveau de risque est mesuré comme le produit de la probabilité et des conséquences.

Likelihood	Occurrence	Frequency	Consequence	Result
Very Likely	The event is expected to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently	Extreme	An event leading to massive or irreparable damage or disruption
Likely	The event will probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently	Major	An event leading to critical damage or disruption
Possibly	The event might occur at some time	Once a year or more frequently	Moderate	An event leading to serious damage or disruption
Unlikely	The event could occur at some time	Once every three years or more frequently	Minor	An event leading to some degree of damage or disruption
Rare	The event may occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently	Insignificant	An event leading to limited damage or disruption

	Consequences					Level of risk	Result
Likelihood	Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)		
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	High (15)	Very High (20)	Very High (25)	Very High	Immediate action required by executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Risk cannot be accepted unless this occurs.
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)	High	Immediate action required by senior/ executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15)	Medium	Senior Management attention required. Mitigation activities/ treatment options are undertaken to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner.
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)		
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)	Low	Management attention required. Specified ownership of risk. Mitigation activities/treatment options are recommended to reduce likelihood and/or consequence. Implementation of monitoring strategy by risk owner is recommended.

b) Sauvegardes

i. Intégration de la dimension genre

Le rôle clé des femmes ainsi que celui des peuples autochtones et autres groupes marginalisés dans la dynamique de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre le changement climatique est apparu clairement dans les analyses des besoins pour le renforcement de la gouvernance climatique et des marchés du carbone. C'est pourquoi la prise en compte des besoins différenciés et le renforcement de leur participation dans les processus de gouvernance constituera une priorité pour les interventions du Projet. Leur participation dans toutes les composantes du Projet et à tous les niveaux de décision sera promue.

Pour ce faire, le Projet s'appuiera sur la Stratégie sur l'Egalité Genre 2022-2025 du PNUD. <https://www.undp.org/fr/publications/la-strategie-pour-legalite-entre-les-hommes-et-les-femmes-2022-2025>. Cette stratégie appelle à des changements structurels qui s'attaquent aux racines profondes des inégalités liées au genre et rééquilibrent le pouvoir. Cette stratégie contient des mesures de transformation institutionnelle regroupées en sept composantes interconnectées, inspirées de la certification du label égalité des genres.

ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels

Les Nations Unies appellent « à une tolérance zéro » pour toute forme de harcèlement sur le lieu de travail. Le Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en RDC s'inscrit dans cet engagement en ne tolérant aucun comportement qui puisse être interprété comme harcèlement sexuel, abus sexuel ou abus d'autorité. Le PNUD reconnaît ainsi l'importance de la prévention de toute forme de harcèlement dans le milieu du travail et compte jouer un rôle important et crucial dans cette problématique. En plus d'offrir un environnement sain, il s'agit de protéger tous les employé(e)s sur la base des principes suivants : (i) le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale ; (ii) la tolérance zéro envers toute forme de harcèlement ; (iii) et le bien-être des employées, leur sécurité et protections. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-03/undp-sn-Brochure-info-HAS-2023.pdf>; <https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/fr>

iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

Tenant compte des missions de CAFI et de FONAREDD ainsi que des normes environnementales et sociales, le Projet sera mis en œuvre en respectant les sauvegardes sociales et environnementales de CANCEL.

Tenant compte des missions de CAFI et de FONAREDD ainsi que des normes environnementales et sociales, le projet sera mis en œuvre en respectant les sauvegardes sociales et environnementales de CUNCUN.

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux	Ce projet s'intègre dans la dynamique globale de la mobilisation des ressources pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation retenues dans la CDN de la RDC	Niveau de ressources mobilisées par secteur dans le cadre des marchés du carbone
Transparence et efficacité des structures de gouvernance	Suivi des normes et directives de CAFI en matière de gestion de projets	Production régulière des rapports liés à la mise en œuvre du projet et partage de l'information avec toutes les parties prenantes
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	Les délégués des Peuples Autochtones seront associés à la mise en œuvre de ce projet et leurs droits seront respectés et leur savoir endogène valoriser	Nombre de réunions auxquelles les Peuples autochtones ont été associés et nombre de Peuples autochtones atteint lors des sessions de sensibilisation sur les marchés du carbone
Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales	Les sessions de formation et de sensibilisation seront organisées à l'intention des Peuples autochtones et des Communautés locales et leurs délégués seront représentés au sein du Comité de pilotage du projet	Nombre de sessions organisées à l'intention des communautés locales et peuples autochtones
Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques /mise en place d'activités permettant des bénéfices socioéconomiques	La mise en œuvre de ce projet contribuera au développement des marchés du carbone et aura une incidence positive sur la préservation de la forêt et de la biodiversité	Nombre de programme juridictionnel développé sur le territoire national
Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion	Prise en compte des normes de transparence et de l'intégrité environnementale du carbone dans la mise en œuvre du projet	Nombre de sessions de formation sur les marchés du carbone organisées en l'endroit des parties prenantes
Mesures pour réduire les déplacements d'émission	Ce projet va promouvoir la prise en compte de l'intégrité environnementale dans le déploiement des marchés du carbone et d'éviter le double comptage par la mise en place d'un système de MRV robuste et transparent	Suivi régulier des émissions émises ou séquestrées

iv. Gestion des plaintes

Les parties prenantes seront sensibilisées à adresser toutes plaintes et dénonciations au responsable du PNUD. Celui-ci se chargera de les transmettre à qui de droit conformément aux règles de l'éthique de l'organisation. Le mécanisme de plaintes et recours ad hoc sera vulgarisé.

https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/publications/UNDP%20SES%202021_French.pdf

v. Fraude, détournement de fonds

Les parties prenantes seront sensibilisées à saisir le responsable du PNUD au niveau local pour tout cas de fraude et/ou de détournement de fonds. Celui-ci se chargera de les transmettre à qui de droit conformément aux règles de l'éthique. <https://www.undp.org/fr/responsabilite/audit/bureau-de-verification-et-denquete>

10) Suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du projet sera bâti sur les mécanismes et outils ci-après :

- Le Plan de suivi-évaluation qui décline les principales échéances programmatiques et le calendrier du management, y compris le reporting, les activités de suivi et d'assurance qualité (voir tableau ci-dessous).

Tableau 5. Plan de suivi du projet

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	Comité de pilotage, Comités de suivi du projet	NA
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales en vigueur. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit accepté par CAFI pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	Le Comité de Pilotage du programme identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	NA	NA
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du	Annuelle	Le Comité de Pilotage du programme dégage les leçons appropriées et en	NA	NA

	programme ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le programme.		tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité du programme	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le programme.	Annuelle	La direction du programme examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du programme.	NA	NA
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Comité de pilotage du programme	NA
Rapport du projet	Il sera présenté au Comité de pilotage du programme et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du programme (rapport final)		NA	NA
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du programme (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de	Au début et à la fin de chaque année	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion	Comité de pilotage du programme	NA

	garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du programme, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.		soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		
--	--	--	--	--	--

Le projet fournira au FONAREDD et à CAFI, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes du projet.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant un accès protégé au FONAREDD et à CAFI via leurs secrétariats.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec le FONAREDD et CAFI, un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet conforme aux attentes en termes du Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices de Suivi Évaluation du FONAREDD et de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

Tableau 6. Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires	Éléments de référence			Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
		Plan stratégique PNUD	UNSDCF	DPP			
Évaluation à mi-parcours	Ministères en charge de l'Environnement et PNUD	Orientations du changement : "Renforcer la résilience, en renforçant la capacité	Axe 2 : <i>Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique,</i>	Outputs : 2.1; 2.2; 2.4; 2.5	Décembre 2025	Comité de pilotage, MEDD, PNUD	30,000 \$ E.U PNUD
Évaluation finale	Ministères en charge de l'Environnement et PNUD				Octobre 2024	Comité de pilotage, MEDD, PNUD	30,000 \$ E.U PNUD

		des pays et des institutions à prévenir les crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, à en atténuer les effets et à y faire face".	protection et gestion durable des ressources naturelles Effet 2.3 : D'ici 2024, les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité.				
--	--	--	---	--	--	--	--

Ce projet à l'instar de tous les projets et programmes gérés par le PNUD en RDC fera l'objet de suivi et évaluation selon les normes du PNUD en la matière. A cet effet, un système intégré de suivi et évaluation axé sur les résultats de développement propre au projet sera mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation de ses activités et résultats tels que définis dans le cadre des ressources et résultats (CRR). Ce système de S&E s'intégrera dans le cadre de coopération et le mécanisme robuste et transparent de planification et de revues conjointes développé et mis en œuvre par le PNUD avec le gouvernement et d'autres partenaires.

Un plan de suivi et évaluation pluriannuel sera élaboré, mise en œuvre, évalué et ajusté annuellement. Le plan de S&E sera accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet. De même, ce plan permettra de fournir au Secrétariat Technique, au COPIL du FONAREDD et autres partenaires une vision sur la planification et la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation.

Les grandes lignes des activités de suivi-évaluation du projet sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les financements alloués à ces activités de suivi-évaluation se retrouvent sous les budgets des différents résultats.

Le système de suivi et évaluation sera animé par un expert en suivi et évaluation mis à disposition du projet. Il appuiera l'Unité de Coordination du Projet et assurera la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation telles que détaillées dans le plan opérationnel de S&E. Cet expert bénéficiera de l'assistance et du soutien de l'unité de suivi et évaluation du bureau pays PNUD RDC.

- Les rencontres périodiques de monitoring : les comités techniques de coordination et les comités de pilotage des projets et programmes avec la participation de l'ensemble des parties prenantes, notamment les ministères sectoriels et les structures nationales, les organisations non gouvernementales, les organisations du secteur privé, les partenaires au développement concernés et le conseil national de la jeunesse. Sur la base des rapports périodiques (trimestriels et annuels) d'étapes produits par l'UGP, ces rencontres se tiendront pour faire le suivi des progrès vers l'atteinte des résultats du projet, identifier les défis et les goulots d'étranglement et proposer les mesures correctrices.

11) Communication et visibilité

Le projet développera et mettra en œuvre un plan de communication, d'information et de sensibilisation. Toute la communication et la visibilité au niveau national et provincial sera aligné sur le plan de communication et de visibilité du FONAREDD et de CAFI et mises en œuvre par les organisations de mise en œuvre pour assurer la visibilité du FONAREDD et de CAFI et sensibiliser à la manière dont le projet contribue à la mobilisation de la finance carbone pour la mise en œuvre de la CDN.

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : influencer les attitudes et susciter le changement, et accroître la visibilité du travail du programme et de son donateur.

12) Transparence fiduciaire

Le PNUD s'est depuis longtemps engagé en faveur de la transparence. Il s'est engagé à exercer un contrôle interne indépendant et objectif pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations, et dispose de plusieurs bureaux/unités pour son opérationnalisation : i) le Bureau de l'audit et des enquêtes qui effectue des vérifications internes, des services consultatifs connexes et des services d'enquêtes ; ii) l'unité dédiée à la conformité sociale et environnementale ; iii) le Bureau de la déontologie constitue une ressource indépendante qui promeut au sein du PNUD le professionnalisme, l'intégrité, la responsabilité, la transparence, le souci du résultat et le respect mutuel. Il œuvre pour le respect des normes d'intégrité requises par la Charte des Nations Unies ; iv) le Bureau de l'évaluation indépendante s'efforce d'améliorer l'efficacité du développement en renforçant la responsabilité et l'apprentissage grâce à l'évaluation et aux partenariats.

Les normes opérationnelles et les directives procédurales sur les principaux processus opérationnels du PNUD sont détaillées dans ses politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations (POPP). La plateforme en ligne POPP est accessible au public, ce qui permet une plus grande transparence sur le fonctionnement du PNUD.

https://popp.undp.org/fr?_gl=1*19nbng1*_ga*NzE4MDA0Mjl2LjE2NjExODAwMzA.*_ga_3W7LPK0WP1*MTY5OTc4MTkzMC43NC4xLjE2OTk3ODUyMTguMjcuMC4w

Pour les acquisitions de biens, travaux et services à contracter pour une valeur supérieure à 100,000 dollars américains, un plan d'approvisionnement/passation de marchés y compris une description du processus qui sera utilisé pour identifier le fournisseur est proposé en annexe.

13) Budget, plan de travail et chronogramme

a) Plan de travail et budget par produits/activités

CATEGORIES DE BUDGET UNDG	TOTAL USD
1. Personnel	380 400,00
2. Fournitures, produits de base, matériaux	974 000,00
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	150 000,00
4. Services contractuels	732 600,00
5. Voyages	436 738,32
6. Transferts et subventions aux contreparties	-
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	130 000,00
Total des Coûts Directs	2 803 738,32
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	196 261,68
TOTAL des Coûts	3 000 000,00

Produit	Activité	Activités	Organisme de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Période (min. par an)				Budget planifié CAFE (\$US)	Budget planifié autres sources (\$US)	Budget planifié TOTAL (\$US)	
					A1	A2	A3	A4				
A. COUTS DES PRODUITS DU PROJET												
Produit 1 :Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi												
1	1.1	Appuyer la création et l’opérationnalisation du Conseil national de l’environnement et du développement durable	PNUD	MEDD/CDD					100 000,00		100 000,00	
1	1.2	Appuyer la mise en place et le fonctionnement de la Cellule Technique de la CDN	PNUD	MEDD/CDD					107 400,00		107 400,00	
1	1.3	Elaborer la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement de la CDN	PNUD	MEDD/CDD					80 000,00		80 000,00	
1	1.4	Finaliser le développement et opérationnalisation du système MRV de la CDN	PNUD	MEDD/CDD					250 000,00		250 000,00	
1	1.5	Appuyer l’intégration de la CDN dans les politiques et stratégies nationales et provinciales et sectorielles	PNUD	MEDD/CDD					100 000,00		100 000,00	
1	1.6	Etude de préaisabilité et plan opérationnel du projet	PNUD	MEDD/CDD						100 000,00	100 000,00	
Sous-Total									637 400,00	100 000,00	737 400,00	
Produit 2: Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est renforcé												
2	2.1	Développer la stratégie d’accès aux marchés du carbone	PNUD	MEDD/ARMC-PNUD					60 000,00		60 000,00	
2	2.2	Appuyer le fonctionnement de l’Autorité de Régulation du Marché de Carbone	PNUD	ARMC					180 000,00		180 000,00	
2	2.3	Etablir et opérationnaliser les infrastructures essentielles des marchés du carbone	PNUD	MEDD/ARMC-PNUD					411 600,00		411 600,00	
2	2.4	Elaborer une politique nationale/Cadre de mise en œuvre de l’Article 6 de l’Accord de Paris	PNUD	ARMC					40 000,00		40 000,00	
2	2.5	Appuyer la conception de programmes juridictionnels sur les marchés du carbone	PNUD	ARMC					100 000,00		100 000,00	
2	2.6	Elaborer et mettre en œuvre un plan robuste de renforcement des capacités et partage d’expérience Sud-Sud et Nord-Sud continue, inclusif et sensible au genre	PNUD	ARMC					221 738,32		221 738,32	
		Sous-Total							1 013 338,32	-	1 013 338,32	
Produit 3: Des cadres de concertation inclusifs et sensible au genre, la diplomatie environnementales, la communication et sensibilisation sont renforcés												



3	3.1	Appuyer les cadres de concertation et dialogue inclusifs et sensible au genre sur les marchés du carbone et la CDB	PNUD	MEDD/ARMC					150 000,00		150 000,00
3	3.2	Appuyer la diplomatie environnementale, les négociations internationales et les dialogues bailleurs de fonds	PNUD	PNUD					100 000,00		100 000,00
3	3.3	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'information, de communication et sensibilisation sensible au genre relatif aux marchés de carbone et la CDN	PNUD	PNUD					112 600,00		112 600,00
3	3.4	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des connaissances et savoir	PNUD	PNUD					120 000,00		120 000,00
		Sous-Total							482 600,00	-	482 600,00
TOTAL COUTS DES PRODUITS DU PROJET									2 133 338,32	100 000,00	2 233 338,32
B. COUTS DE GESTION DU PROJET											
Organisme de mise en œuvre - PNUD											
		Ressources humaines PNUD	PNUD	PNUD					230 400,00		230 400,00
		COFIL	PNUD	PNUD					10 000,00		10 000,00
		fournitures, matériel et consommables	PNUD	PNUD					30 000,00		30 000,00
		Evaluation à mi-parcours et finale	PNUD	PNUD					30 000,00		30 000,00
		Audit du projet	PNUD	PNUD					30 000,00		30 000,00
COUTS DE GESTION PNUD									330 400,00	-	330 400,00
Organisme de mise en œuvre - MEDD/CDD											
		Ressources humaines (MEDD/CDD)	PNUD	MEDD/CDD							-
		Equipement	PNUD	MEDD/CDD					55 000,00		55 000,00
		Mobilier							40 000,00		40 000,00
COUTS DE GESTION MEDD/CDD									95 000,00	-	95 000,00
Organisme de mise en œuvre - MEDD/ARMC											
		Ressources humaines (MEDD/ARMC)	PNUD	MEDD/ARMC					150 000,00		150 000,00
		Equipement	PNUD	MEDD/ARMC					55 000,00		55 000,00
		Loyer	PNUD	MEDD/ARMC					40 000,00		40 000,00
COUTS DE GESTION MEDD/ARMC									245 000,00	-	245 000,00



TOTAL COUTS DE GESTION DU PROJET	670 400,00	-	670 400,00
TOTAL COUTS DIRECTS DU PROJET	2 803 738,32	100 000,00	2 903 738,32
TOTAL COUTS INDIRECTS (ne doit pas excéder 7%)	196 261,68		196 261,68
TOTAL DES COUTS	3 000 000,00	100 000,00	3 100 000,00

b) Plan d'opérationnalisation du projet

N°	Activités	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4		
		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
1	Organisation du CLEP et de la 1ère réunion du Comité de Pilotage pour la validation du PTA												
2	Recrutement de l'Unité de Gestion du projet												
	Elaboration et validation des TdR												
	Appel d'offres												
	Contractualisation												
3	Installation de l'Unité de Gestion du projet												
4	Contractualisation des partenaires de la mise en œuvre du projet												
5	Lancement officiel du projet												
6	Acquisition des équipements, matériels et fournitures												
7	Conduite des études de pré faisabilité												
	Elaboration et validation des TdR												
	Appel d'offres												
	Contractualisation des experts												
	Réalisation des études												
	Validation de rapports												
8	Elaboration et validation du Plan de communication												
9	Organisation des sessions de sensibilisation des parties prenantes sur les marchés du carbone												
10	Elaboration et validation du Plan de renforcement des capacités												
11	Renforcement des capacités parties prenantes sur les marchés du carbone												
12	Plaidoyer et appui à la mise en place et l'opérationnalisation du Conseil de l'environnement et du développement et de la cellule technique CDN												
13	Recrutements experts pour l'élaboration de la stratégie nationale de financement de la CDN												
	Recrutement experts pour la mise en place et l'opérationnalisation du système de MRV												



14	Recrutement experts en marchés carbone pour élaborer la stratégie d'accès aux marchés du carbone													
15	Appui à la mise en place de l'infrastructure sur les marchés du carbone													

Légende : M = mois

ANNEXES

ANNEXE I. Budget

ANNEXE II. Capacités de l'organisation

2.1. Expérience pertinente

Le projet s'appuie sur l'expérience du PNUD dans le cadre de vastes programmes forestiers qui, grâce à un nombre de partenariats, s'élèvent actuellement à environ 750 millions de dollars américains. L'expertise du PNUD s'étend sur des domaines divers, notamment le renforcement de la gouvernance forestière (c'est-à-dire les capacités des administrations publiques à gérer durablement les ressources forestières et à renforcer la redevabilité redditionnelle) ; le développement des systèmes et des mécanismes financiers en appui à la gouvernance (par exemple, des incitations financières ; des programmes de PSE ; etc.) ; le développement des chaînes de valeur agricoles et forestières sans déforestation en partenariat avec le secteur privé ; l'engagement des peuples autochtones et de la société civile dans le processus décisionnel ; le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour l'amélioration des conditions de vie des communautés tributaires des forêts.

Le projet s'appuie également sur l'expérience du PNUD respectivement en tant que partenaire d'exécution du Programme ONU-REDD, du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), de l'Initiative du groupe de travail des gouverneurs sur le climat et les forêts (GCF-TF) et du Fonds pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI). Le PNUD joue un rôle de premier plan en aidant les pays à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux REDD+ inclusifs et qui répondent aux priorités nationales de développement ainsi qu'aux exigences du processus de la CCNUCC. Le PNUD a déjà une expérience avérée en matière d'appui technique dans la transition de la phase de préparation à la phase d'investissement de la REDD+ dans plusieurs dans le monde, et notamment en RDC. Par exemple, au Viet Nam, le PNUD est la principale institution d'exécution de la phase 2 du programme ONU-REDD financé par la Norvège à hauteur de 30 millions USD. En Indonésie, le PNUD a établi une plateforme pour la mise en œuvre de la première phase (30 millions USD) de l'accord bilatéral REDD+ d'un montant total de 1 milliard USD avec la Norvège. En Équateur, le PNUD a développé le tout premier projet REDD+ approuvé par le Fonds Vert pour le Climat (18,6 millions USD) en 2014 et a soutenu plusieurs pays d'Afrique dans la phase d'investissement REDD+ (phase II), notamment la Zambie, le Libéria et l'Éthiopie.

Le PNUD est un leader et partenaire stratégique des pays en développement dans le cadre du développement et mise en œuvre de leur CDN, ainsi que l'accès aux marchés du carbone grâce à son initiative 'Promesse Climatique' et son Programme Climat & Forêts.

L'initiative Promesse Climatique du PNUD est la plus grande offre mondiale de soutien aux CDN, couvrant plus de 120 pays et territoires, représentant 80 % de tous les pays en développement dans le monde - dont 40 pays les moins avancés, 28 petits États insulaires en développement et 14 grands émetteurs - pour renforcer la mise en œuvre de la CDN dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat. Mise en œuvre en collaboration avec une grande variété de partenaires, il s'agit de la plus grande offre de soutien au monde pour le renforcement des engagements climatiques.

En Afrique, 44 des 46 pays de la région (96 %) ont reçu un soutien de l'initiative Promesse Climatique du PNUD pour préparer des CDN de deuxième génération. Parmi ceux-ci, 39 (89 %) ont soumis des

CDN de deuxième génération au 15 juin 2022 (y compris les CDN provisoires du Togo et de l'Ouganda). Quatre pays (Botswana, Guinée équatoriale, Lesotho et Madagascar) prévoient de soumettre des CDN actualisées avant la COP27, tandis que le cas du Gabon reste incertain.

Le Programme Climat & Forêts du PNUD aide les pays en développement et les juridictions infranationales à concevoir, adopter, financer, mettre en œuvre et suivre des politiques et des partenariats pour faire face aux crises interdépendantes du climat et de la déforestation et intégrer les forêts dans les voies de développement durable. Ce Programme gère un portefeuille de projets nationaux et juridictionnels à travers le monde, notamment en Afrique (ex. Ghana, RDC, Kenya, Côte d'Ivoire, etc.) et fournit une assistance technique internationale à différents pays et parties prenantes, selon trois approches fondamentales : (i) renforcement des ambitions et de la transparence dans les composantes forestières des CDN ; (ii) renforcement de l'accès au financement REDD+ basé sur la performance et aux marchés du carbone ; et (iii) promotion de l'intégrité environnementale et l'inclusion sociale des activités et financements REDD+.

Le PNUD a appuyé le Gouvernement de la RDC pour la révision de sa CDN en 2021 et la formulation du Plan National d'adaptation aux changements climatiques en 2020. Le PNUD a également fait le plaidoyer auprès des parlementaires pour l'élaboration d'une loi sur les changements climatiques et/ou d'un amendement visant une insertion des aspects réglementaires liés aux changements climatiques dans la loi portant code de l'environnement en RDC.

2.2. Antécédents :

Les évaluations en général, et les évaluations indépendantes/externes en particulier constituent un instrument fondamental dans le processus de développement de solutions intégrées et transformatrices pour l'atteinte des objectifs de développement durable, principal mandat du PNUD. Ces évaluations sont réalisées sur la base des Lignes directrices sur les évaluations du PNUD, conformément aux politiques et procédures des opérations et programmes (POPP) et permettent de générer des preuves objectives et de parvenir à une plus grande responsabilisation et un meilleur apprentissage des expériences passées.

Au niveau institutionnel, le Bureau d'évaluation indépendante (*Office of Independent Evaluation, OIE*) du PNUD réalise chaque année une évaluation indépendante de l'institution sur la base d'un échantillonnage aléatoire des programmes pays et thématiques afin d'orienter les décisions et promouvoir une culture d'apprentissage à l'échelle organisationnelle. En 2021, 16 programmes pays en 3 programmes thématiques ont fait l'objet de l'évaluation indépendante de l'OIE. Les résultats du Rapport annuelle d'évaluation 2021 suggère que, à quelques exceptions près, le PNUD respecte pleinement le processus institutionnalisé de suivi de l'application des recommandations des évaluations indépendantes par le biais de réponses de la direction ou *Management Response*. Ce rapport révèle que la majorité des réponses soient de bonne qualité, y compris des plans d'action qui traitent adéquatement des recommandations de l'évaluation avec des échéanciers et des responsabilités clairs. Le pourcentage de plans d'actions satisfaisants a été significativement élevé (88 %).

Au niveau de la RDC, les projets et programmes mis en œuvre par le PNUD font l'objet d'évaluation indépendante conformément à ses POPP. Dans l'ensemble, les résultats des évaluations indépendantes récentes révèlent au-delà des points satisfaisants aussi bien dans la qualité de mise œuvre que dans la gestion fiduciaire des contraintes générales du fait d'une gestion davantage réactive sur les volets opérationnels. Le Bureau pays du PNUD en RDC prend actuellement des mesures en vue d'apporter des solutions palliatives à cette contrainte, notamment dans le cadre de la transition vers la nouvelle programmation CAFI-FONAREDD. Ces mesures incluent entre autres le passage vers une approche portefeuille de programmation en vue de renforcer les synergies dans l'opérationnalisation

des programmes, une réorganisation/restructuration des ressources humaines et logistiques à l'échelle spécifique du portefeuille programmatique permettant l'optimisation des ressources y compris les ressources logistiques désormais dévoués entièrement et uniquement au portefeuille dans le cadre de l'activation de l'approche de mise en œuvre « Delivery Accélération Package » pour réduire les durées des processus de HR et Procurement.

2.3. Taille et capacités fiduciaires :

Le PNUD est l'une des plus importantes agences du Système des Nations Unies avec un personnel estimé à 17.000 personnes⁹ et un budget estimé 4.8 milliards USD en 2021. Au niveau du Bureau PNUD de la RDC, le personnel est estimé à 321 personnes pour un budget annuel de 109,940,411 USD en 2020 et 79,849,039 USD en 2021.

2.4. Culture d'entreprise :

Genre : Le PNUD vient d'adopter une nouvelle Stratégie sur l'Egalité Genre 2022-2025. Cette nouvelle stratégie appelle à des changements structurels qui s'attaquent aux racines profondes des inégalités liées au genre et rééquilibrent le pouvoir. Cette stratégie contient des mesures de transformation institutionnelle regroupées en sept composantes interconnectées, inspirées de la certification du label égalité des genres.

Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérances associées : Le PNUD en tant qu'agence du Système des Nations Unies est solidaire des efforts entrepris par ce dernier dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les intolérances associées conformément à l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale. Concrètement, le PNUD dispose d'un Conseil consultatif contre le racisme et la discrimination raciale et d'une équipe de Lutte contre le racisme et la discrimination basée au sein du Bureau des Relations Extérieures et Plaidoyer (*Bureau of External Relations and Advocacy, BERA*) et ayant pour mandat d'apporter des solutions aux problèmes systémiques liés au racisme au niveau du PNUD. Cette équipe mène trois activités principales pour soutenir les efforts de lutte contre ces fléaux, notamment : (i) des conversations franches et ouvertes sur le racisme ; (ii) la production de rapports portant sur des recommandations pour des changements structurels au sein du PNUD ; et (iii) la promotion d'une véritable culture de diversité et d'inclusion au cœur de l'organisation.

Suivi-évaluation et apprentissage : Le cadre directeur du PNUD en matière de suivi-évaluation et d'apprentissage est fondé sur la Politique d'évaluation révisée du PNUD 2019. La politique vise à accroître la transparence, la cohérence et l'efficacité dans la génération et l'utilisation des connaissances évaluatives pour l'apprentissage organisationnel et la gestion efficace des résultats, et à soutenir la responsabilisation. Cette politique d'évaluation énonce l'objectif et les principes de base de l'évaluation et définit l'architecture institutionnelle du PNUD et de ses fonds et programmes associés. La politique couvre les évaluations indépendantes menées par le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD ; les évaluations décentralisées commandées par les unités chargées des programmes et des politiques du PNUD, le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Fonds de Développement des Capitaux des Nations Unies (UNCDF) ; ainsi que les activités du PNUD et du Bureau indépendant d'évaluation à l'appui de la capacité nationale d'évaluation.

Gestion de conflit : La gestion de conflit au PNUD relève de la responsabilité du Bureau de l'Ombudsman. Ce bureau offre des services dédiés de règlement informel des différends à tous les titulaires de contrats du PNUD, notamment le dialogue et la médiation. De manière indépendante et

⁹ <https://www.undp.org/fr/initiatives-strat%C3%A9giques>

confidentielle, le Bureau écoute les préoccupations des Parties et aide à élaborer des stratégies pour répondre de manière efficace à tout conflit. Le Bureau aide à identifier des alternatives, à démêler des situations compliquées, à fournir des informations ou des éclaircissements sur les politiques et les procédures, à faciliter une discussion, à rechercher des faits pertinents, à arbitrer un différend ou à référer à un autre point focal au sein de l'organisation qui pourrait être en mesure de fournir une assistance.

2.5 Expérience pertinente de l'organisation

Le PNUD met actuellement en œuvre plusieurs programmes d'investissement d'envergure contribuant à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts tel qu'indiqué ci-dessous :

1. Plan de Développement Local 145 Territoires
2. Programme Intégré REDD+-Oriental (PIREDD-O)
3. Programme de consommation durable et substitution partielle au bois-énergie
4. Programme d'Appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire
5. Projet d'appui à la mise en œuvre de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale (CDN) en République Démocratique du Congo

Tableau 3 : projets/programmes pertinents

Nom	Brève description	Domaine(s) visé(s)	Budget	Sources et Partenaires (nationaux, internationaux)
PDL-145T	Programme de développement local visant une réduction significative de la pauvreté et des inégalités spatiales en milieu rural (145 territoires)	Agriculture ; infrastructures diverses (santé, éducation, routes, énergie, etc.)	~\$US 161 millions	Gouvernement de la RDC
Programme Intégré REDD+-Oriental (PIREDD-O)	Programme intégré ayant pour but de stabiliser la déforestation et la dégradation forestière et à améliorer durablement les revenus des communautés locales dans les zones d'enjeux REDD+ forts des provinces du Bas-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo	Agriculture ; Gouvernance ; Aménagement du territoire ; Foresterie ; Démographie ; Foncier.	\$US 33 millions	CAFI-FONAREDD
Programme de consommation durable et substitution partielle au bois-énergie	Programme d'investissement ayant pour but de stabiliser le couvert forestier et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la production et la consommation du bois-énergie, ainsi que de promouvoir le développement économique durable et équitable	Energie	\$US 15 millions	CAFI-FONAREDD

Programme d'Appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire	Programme visant la réforme de l'aménagement du territoire à travers le développement d'une politique nationale de l'Aménagement du Territoire et d'un schéma national d'Aménagement du Territoire	Aménagement du territoire	\$US 8 millions	CAFI-FONAREDD
Projet d'appui à la mise en œuvre de la CDN en RDC	Le projet vise à préparer la mise en œuvre de la CDN de la RDC d'une manière inclusive et participative en vue d'amener la société congolaise à s'approprier des actions climatiques vers un développement neutre en carbone d'ici 2100	Forêt et autres affectations des terres Energie Agriculture Déchet	\$US 1,8 million	Commission Européenne Allemagne (BMU) Promesse climatique Gouvernement d'Italie
<i>Pour ajouter des lignes, faire un clic-droit dans cette case ...</i>				

2.4. Antécédents

Les évaluations en général, et les évaluations indépendantes/externes en particulier constituent un instrument fondamental dans le processus de développement de solutions intégrées et transformatrices pour l'atteinte des objectifs de développement durable, principal mandat du PNUD. Ces évaluations sont réalisées sur la base des Lignes directrices sur les évaluations du PNUD, conformément aux politiques et procédures des opérations et programmes (POPP) et permettent de générer des preuves objectives et de parvenir à une plus grande responsabilisation et un meilleur apprentissage des expériences passées.

Au niveau institutionnel, le Bureau d'évaluation indépendante (*Office of Independent Evaluation, OIE*) du PNUD réalise chaque année une évaluation indépendante de l'institution sur la base d'un échantillonnage aléatoire des programmes pays et thématiques afin d'orienter les décisions et promouvoir une culture d'apprentissage à l'échelle organisationnelle. En 2021, 16 programmes pays en 3 programmes thématiques ont fait l'objet de l'évaluation indépendante de l'OIE. Les résultats du Rapport annuelle d'évaluation 2021 suggère que, à quelques exceptions près, le PNUD respecte pleinement le processus institutionnalisé de suivi de l'application des recommandations des évaluations indépendantes par le biais de réponses de la direction ou *Management Response*. Ce rapport révèle que la majorité des réponses soient de bonne qualité, y compris des plans d'action qui traitent adéquatement des recommandations de l'évaluation avec des échéanciers et des responsabilités clairs. Le pourcentage de plans d'actions satisfaisants a été significativement élevé (88 %).

Au niveau de la RDC, les projets et programmes mis en œuvre par le PNUD font l'objet d'évaluation indépendante conformément à ses POPP. Dans l'ensemble, les résultats des évaluations indépendantes récentes révèlent au-delà des points satisfaisants aussi bien dans la qualité de mise œuvre que dans la gestion fiduciaire des contraintes générales du fait d'une gestion davantage réactive sur les volets opérationnels. Le Bureau pays du PNUD en RDC prend actuellement des mesures en vue d'apporter des solutions palliatives à cette contrainte, notamment dans le cadre de la transition vers

la nouvelle programmation CAFI-FONAREDD. Ces mesures incluent entre autres le passage vers une approche portefeuille de programmation en vue de renforcer les synergies dans l'opérationnalisation des programmes, mais également une réorganisation/restructuration au niveau des ressources humaines et logistiques à l'échelle spécifique du portefeuille programmatique permettant dorénavant d'éviter une dispersion d'énergie des membres de l'équipe et des ressources logistiques désormais dévoués entièrement et uniquement au portefeuille dans le cadre de l'activation de l'approche de mise en œuvre « Delivery Accélération Package » pour réduire les durées des processus de HR et Procurement.

2.5. Taille et capacités fiduciaires de l'organisation

- **Nombre d'employés nationaux/internationaux dans le monde / en RDC :** Le PNUD est l'une des plus importantes agences du Système des Nations Unies avec un personnel estimé à 17.000 personnes et un budget estimé 4.8 milliards USD en 2021. Au niveau du Bureau PNUD de la RDC, le personnel est estimé à 321 pour un budget annuel de 109,940,411 USD en 2020 et 79,849,039 USD en 2021.
- **Volume de décaissements annuels :** Le volume de décaissements annuels est de 85,840,701 USD en 2020 et 54,518,869 USD en 2021

Culture d'entreprise

Genre : Le PNUD vient d'adopter une nouvelle Stratégie sur l'Égalité Genre 2022-2025. Cette nouvelle stratégie appelle à des changements structurels qui s'attaquent aux racines profondes des inégalités liées au genre et rééquilibrent le pouvoir. Cette stratégie contient des mesures de transformation institutionnelle regroupées en sept composantes interconnectées, inspirées de la certification du label égalité des genres.

Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérances associées : Le PNUD en tant qu'agence du Système des Nations Unies est solidaire des efforts entrepris par ce dernier dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les intolérances associées conformément à l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale. Concrètement, le PNUD dispose d'un Conseil consultatif contre le racisme et la discrimination raciale et d'une équipe de Lutte contre le racisme et la discrimination basée au sein du Bureau des Relations Extérieures et Plaidoyer (*Bureau of External Relations and Advocacy, BERA*) et ayant pour mandat d'apporter des solutions aux problèmes systémiques liés au racisme au niveau du PNUD. Cette équipe mène trois activités principales pour soutenir les efforts de lutte contre ces fléaux, notamment : (i) des conversations franches et ouvertes sur le racisme ; (ii) la production de rapports portant sur des recommandations pour des changements structurels au sein du PNUD ; et (iii) la promotion d'une véritable culture de diversité et d'inclusion au cœur de l'organisation.

Suivi-évaluation et apprentissage : Le cadre directeur du PNUD en matière de suivi-évaluation et d'apprentissage est fondé sur la Politique d'évaluation révisée du PNUD 2019. La politique vise à accroître la transparence, la cohérence et l'efficacité dans la génération et l'utilisation des connaissances évaluatives pour l'apprentissage organisationnel et la gestion efficace des résultats, et à soutenir la responsabilisation. Cette politique d'évaluation énonce l'objectif et les principes de base de l'évaluation et définit l'architecture institutionnelle du PNUD et de ses fonds et programmes associés. La politique couvre les évaluations indépendantes menées par le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD ; les évaluations décentralisées commandées par les unités chargées des programmes et des politiques du PNUD, le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le Fonds de Développement des Capitaux des Nations Unies (UNCDF) ; ainsi que les activités du PNUD et du Bureau indépendant d'évaluation à l'appui de la capacité nationale d'évaluation.

Gestion de conflit : La gestion de conflit au PNUD relève de la responsabilité du Bureau de l'Ombudsman. Ce bureau offre des services dédiés de règlement informel des différends à tous les titulaires de contrats du PNUD, notamment le dialogue et la médiation. De manière indépendante et confidentielle, le Bureau écoute les préoccupations des Parties et aide à élaborer des stratégies pour répondre de manière efficace à tout conflit. Le Bureau aide à identifier des alternatives, à démêler des situations compliquées, à fournir des informations ou des éclaircissements sur les politiques et les procédures, à faciliter une discussion, à rechercher des faits pertinents, à arbitrer un différend ou à référer à un autre point focal au sein de l'organisation qui pourrait être en mesure de fournir une assistance.

Risque de corruption : La lutte contre la corruption au PNUD est régie par la Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption. Cette politique indique clairement que le PNUD a une tolérance zéro pour la fraude et la corruption, ce qui signifie que le personnel et contractuel du PNUD, les fournisseurs, les partenaires de mise en œuvre et les parties responsables ne doivent pas se livrer à la fraude ou à la corruption. Tous actes de fraude et de corruption doivent être signalés, seront évalués et, le cas échéant, feront l'objet d'une enquête conformément aux Directives d'enquête du Bureau d'audit et des Enquêtes (OAI), ainsi que du Cadre juridique du PNUD traitant de la non-conformité aux normes de conduite de l'ONU. Le PNUD poursuivra rigoureusement les actions disciplinaires et autres contre les auteurs de fraude, y compris le recouvrement des pertes financières subies par le PNUD.

Conflits d'intérêt : Tout employé du PNUD a l'obligation d'éviter les situations dans lesquelles ses intérêts personnels pourraient entrer en conflit, ou sembler entrer en conflit, avec les intérêts du PNUD. De ce fait, tout nouvel employé du PNUD devrait signer un Formulaire de Déclaration de Conflits d'Intérêt comme condition pour rejoindre l'organisation. Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque, par action ou par omission, les intérêts personnels d'un employé interfèrent avec l'exercice de ses fonctions et responsabilités officielles ou avec l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité requises par le statut de personnel en tant que fonctionnaire international. Lorsqu'un conflit d'intérêts réel ou potentiel survient, obligation est faite de divulguer le conflit au chef de bureau, au Bureau d'éthique ou au Bureau des ressources humaines et résolu en faveur des intérêts de l'Organisation, afin d'éviter que le PNUD ne porte atteinte à sa réputation ou à d'autres préjudices. Il existe plusieurs documents de référence au niveau du PNUD en matière de conflits d'intérêt, notamment : (i) la politique de divulgation financière des programmes et déclarations d'intérêts ; (ii) normes de conduite des fonctionnaires internationaux ; (iii) la politique sur les relations familiales ; (iv) la note d'orientation sur les cadeaux ; etc.

2.6. Mesures de sauvegardes sociales et environnementales (pour les entités hors-Nations Unies éligibles à l'accès direct)

En cas de financement par CAFI, nous nous engageons à mettre en œuvre le projet-cible financé par CAFI en conformité avec les Standards sociaux et environnementaux (SES) du PNUD en mettant en œuvre les procédures, les outils et les mesures de gestion, évaluation et contrôle tel qu'exigé par les SES du PNUD.

En signant ci-dessous, nous déclarons également que nous connaissons les implications de cet engagement, et que nous nous assurerons que nos équipes sont et seront familiarisées et formées à l'égard des SES du PNUD et du Système d'Information sur les Sauvegardes de la RDC et de l'application de leurs outils.



Ensuite, nous nous engageons – si notre candidature est retenue par CAFI et le Gouvernement de la RDC – à compléter le canevas de la Procédure de vérification sociale et environnementale du PNUD et à annexer celui-ci à notre document de projet/programme.

ANNEXE III. Plan d'approvisionnement

Plan d’approvisionnement						
ELEMENT	DESCRIPTION DE L’ELEMENT	COÛT ESTIME (US \$)	METHODE D’APPROVISIONNE- MENT	PLAFONDS <i>(valeur monétaire min-max pour laquelle la méthode d’approvisionnement indiquée doit être utilisée)</i>	DATE ESTIMEE DE DEPART	DATE PREVUE POUR LE CONTRAT
Biens et services autres que des consultations						
Contrat de service	Coordonnateur du projet	78.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR1-YR1	TR1-YR1
Contrat de service	1 expert en communication	36.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR1-YR1	TR1-YR1
Contrat de service	Expert S&E	42.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR1-YR1	TR1-YR1
Contrat de service	Assistant Admin et Finances	36.000,00	Tests, entretiens – sources concurrentielles		TR1-YR1	TR1-YR1
Equipement, mobilier, véhicule	Divers équipements	700.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR1, 2, 3-YR1	TR1, 2, 3-YR1
Frais audiovisuel & impression	Matériel d’impression divers	100.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR1, 2, 3-YR1	TR1, 2, 3-YR1
Fournitures de bureau	Fournitures de bureau	100.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR1, 2, 3-YR1	TR1, 2, 3-YR1
SOUS-TOTAL (US \$)		1.092.000,00				
Services de consultants						
Consultant local	1 expert local en changement climatique	15.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR2-YR1	TR2-YR1

Consultant local	2 consultants locaux pour appuyer l'intégration CDN dans les politiques et stratégies sectorielles	40.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR2-YR1	TR3-YR1
Consultant local	1 expert local en financement climatique	15.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR3-YR1	TR3-YR1
Consultant international	1 consultant international pour élaborer la stratégie financement changement climatique	30.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR2-YR1	TR2-YR1
Consultant international	2 consultants internationaux sur le MRV	150.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR2-YR1	TR3-YR1
Consultant international	2 experts internationaux en marchés du carbone	150.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR2-YR1	TR1-YR1
Consultant international	2 spécialistes en changement climatique/Accord de Paris	100.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR3-YR1	TR3-YR1
Consultant international	2 experts en science climatique/programme juridique	150.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR3-YR1	TR2-YR2
Consultant international	1 expert en science climatique pour élaboration plan de renforcement des capacités	30.000,00	Etude documentaire – sources concurrentielles		TR1-YR1	TR3-YR1
SOUS-TOTAL (US \$)		680.000,00				
COUT TOTAL (US \$)		1.772.000,00				

Annexe IV. Plan d'action genre

Résultats	Action	Indicateur et objectifs	Responsable	Chronologie	Budget
Gestion et mise en œuvre du projet	Prendre en compte l'équilibre entre les sexes dans la mise en place de l'unité de gestion de projet et dans la gestion de ses ressources humaines	<u>Base de référence</u> : Pas d'UGP établie <u>Indicateur</u> : Documentation du processus de passation des marchés (avis de vacance, liste restreinte, notes d'entretien) + proportion de femmes employées dans des fonctions non qualifiées / techniques / de gestion / de supervision <u>Cible</u> : Efforts manifestes pour recruter au moins 50 % de femmes, y compris à des postes à responsabilités dans le cadre de projets	MED D PNUD ARM C	Au démarrage du projet	/
	Veiller à ce que l'expertise en matière de genre soit disponible au sein de l'UGP (par des actions de sensibilisation et des formations)	<u>Base de référence</u> : Pas de formation ; expertise limitée en matière de genre parmi le personnel de l'UGP (niveau à évaluer au début de la formation) <u>Indicateur</u> : Formations en ligne et in situ dispensées aux membres de l'équipe (certificats, modules), connaissances évaluées par le biais d'entretiens <u>Cible</u> : Les membres de l'équipe du projet connaissent les questions de genre et sont capables de rendre compte des indicateurs du projet qui tiennent compte de la dimension de genre	MED D PNUD ARM C	Au démarrage du projet	5000
	Veiller à ce que les mandats des consultants et des partenaires (experts, ONG locales) comprennent des tâches et des prestations liées à l'égalité des sexes	<u>Base de référence</u> : Pas de mandat disponible <u>Indicateur</u> : Prestations et tâches spécifiques au genre intégrées dans les mandats des consultants <u>Cible</u> : Tous les processus de recrutement/achat sont basés sur des mandats qui intègrent les aspects liés à l'égalité des sexes, le cas échéant	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/

	Identifier et renforcer l'ARMC sur les droits des femmes et les organisations dirigées par des femmes	<u>Base de référence</u> : Equipe de l'UGP et de l'ARMC pas encore constituée <u>Indicateur</u> : Nombre de femmes participant à la mise en œuvre du projet	UGP	1ère année de mise en œuvre du projet	
		<u>Cible</u> : La mise en œuvre du projet est accompagnée sur le terrain, pour toutes les composantes, par des organisations de femmes chargées d'assurer l'intégration de la dimension de genre	UGP		
Produit 1 Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la CDN est établi	Inclure des mesures et des indicateurs sensibles à la dimension de genre dans le plan de travail du projet	<u>Base de référence</u> : Aucune mesure ou indicateur sensible au genre n'est inclus dans le plan de travail <u>Indicateur</u> : Mesures et indicateurs développés pour l'intégration dans le plan de travail <u>Cible</u> : Le plan de travail prend en compte l'égalité des sexes et ses indicateurs sont sensibles à la dimension de genre	UGP	1ère année	/
	Assurer la participation active et influente de toutes les femmes au processus de la mise en œuvre du projet	<u>Base de référence</u> : Le processus de la mise en œuvre du projet n'a pas encore commencé <u>Indicateur</u> : Indication des mesures spécifiques émanant des groupes de discussion (jeunes femmes) <u>Cible</u> : Le contenu du plan de travail a été adapté pour répondre aux besoins des	UGP	1ère année	/

		femmes en incluant des mesures émanant de groupes de discussion			
Produit 2. Le cadre de gouvernance pour le déploiement des marchés du carbone est renforcé	Inclure les femmes dans les processus du déploiement des marchés du carbone	<u>Base de référence</u> : En RDC, les marchés du carbone ne prend encore en compte la dimension genre <u>Indicateur</u> : Nombre de femmes engagés dans les marchés du carbone <u>Cible</u> : Le plan de travail prend en compte la dimension genre ainsi que tous les outils élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/
	Renforcer les capacités de leadership des femmes par des formations destinées aux hommes et aux femmes	<u>Base de référence</u> : Aucune formation fournie <u>Indicateur</u> : Sessions de formation séparées spécifiquement adaptées aux besoins des hommes et des femmes membres des comités <u>Cible</u> : Chaque membre de la structure de gouvernance a été formé au leadership des femmes	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	
Produit 3. Des cadres de concertation inclusifs et sensibles au genre, la diplomatie environnementale, la communication et sensibilisation	Veiller à ce que les femmes soient consultées de manière équitable et participent à la mise en œuvre des activités du projet et à l'élaboration des outils liés au déploiement des marchés du carbone	<u>Base de référence</u> : Pas de consultations <u>Indicateur</u> : % de femmes participant à la mise en œuvre des activités du projet <u>Cible</u> : Chaque sous-groupe de femmes est représenté dès les sessions de discussion et les outils élaborés prennent en compte la dimension genre.	UGP	Continu pendant toute la durée du projet	/

Annexe V. Versions préliminaires des Termes de références (TDR) du personnel clé de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

1. Termes de référence du Gestionnaire ou Coordonnateur national du Projet/Expert en marché du carbone

Sous la responsabilité générale du Représentant Résident et la supervision directe du Team Leader de l'unité Croissance Inclusive et de Développement Durable du PNUD, le Gestionnaire du projet travaille en étroite collaboration avec le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, et le Directeur du Développement Durable.

Ses principales tâches sont les suivantes :

- coordonner et planifier les activités du projet et assurer le suivi des progrès au regard des critères de qualité initiaux ;
- coordonner et assurer la gestion et le suivi des activités planifiées et budgétisées dans le document du projet conformément au plan de travail et les mettre à jour si nécessaire ;
- assurer le suivi des ressources y compris les avances de fonds aux partenaires de mise en œuvre et des dépenses y afférents afin de garantir la fiabilité des rapports financiers ;
- préparer les rapports d'avancement du projet par rapport aux activités planifiées et soumettre le rapport au Comité de pilotage, à l'assurance du Coordonnateur du projet ;
- assurer la gestion et le suivi des risques du projet initialement identifiés, mettre à jour les risques et problèmes à l'appréciation du comité de pilotage pour la possibilité de prendre action, si nécessaire ;
- Préparer les rapports de la revue annuelle et de l'année suivante et soumettre au comité de pilotage du projet ;
- mobiliser les biens et services pour les activités du projet, y compris la rédaction des TDR et cahiers de charge ;
- préparer le rapport annuel de performances (APR)/Revue de la mise en œuvre du projet (PIR) ;
- préparer le PTA pour l'année suivante, ainsi que les plans trimestriels si nécessaire ;
- Mettre à jour le module de gestion du projet Atlas, si un accès externe est disponible ;
- coordonner l'élaboration des Termes de Références des différentes parties contractantes du projet ;
- fournir l'assistance et l'encadrement nécessaires aux consultants et parties contractantes au projet ;
- préparer des notes techniques pour informer le comité de pilotage et autres acteurs ;
- assurer la revue des documents produits par les consultants et s'assurer de leur diffusion aux différents membres du comité de pilotage ;
- encourager et développer les synergies avec les autres projets et programmes ;
- exécuter toute autre tâche demandée par le Comité de pilotage conformément à son mandat.

Qualifications minimum exigées :

- Titulaire d'au moins un Diplôme de licence en sciences ou en gestion des ressources naturelles ou sciences connexes.
- 10 ans d'expérience professionnelle au minimum dans les domaines relatifs au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques ;
- Expérience confirmée dans la conduite et la gestion de projets complexes.
- Expérience réussie dans la gestion de budget, personnel, dans la production de rapport à grande échelle pour des projets financés par des partenaires techniques et financiers ;
- Connaissance approfondie des théories, concepts et pratiques de gestion de projet, le développement de processus et de mise en œuvre ;

- Excellentes compétences en communication écrite et orale, en techniques de négociation et en conseil ;
- Compétences en analyse, planification stratégique, organisation, management des ressources pour mener à bien la problématique des projets ;
- Capacité à motiver, influencer et collaborer avec les autres ;
- Aptitude à établir des relations de travail positives avec les communautés locales, les représentants du gouvernement et les autres parties prenantes au projet ;
- Expérience de terrain dans des environnements précaires comportant certains défis logistiques ;
- Bon usage du français et de l'anglais parlés et écrits ;
- Une bonne maîtrise et connaissances sur les défis environnementaux et climatiques de l'heure surtout dans l'atténuation des GES ;
- Démontrer une habileté à établir et à maintenir des relations humaines et interprofessionnelles solides et fiables.

2. Termes de référence de l'Assistant Administratif et Financier (AAF)

Sous la responsabilité générale du Représentant Résident et la supervision directe du Team Leader de l'unité Croissance Inclusive et de Développement Durable du PNUD et du Coordonnateur national du Projet, l'Assistant Administratif et Financier est chargé d'assurer la coordination des activités relatives à la gestion administrative et financière du projet. Ses principales tâches sont les suivantes :

- préparer et soumettre les rapports financiers du projet au PNUD sur une base trimestrielle et annuelle ;
- produire et mettre à jour le plan de travail budgétisé et assurer le contrôle de la révision budgétaire du projet ;
- établir des procédures de contrôle des documents ;
- assurer la responsabilité des tâches de gestion financière ;
- fournir un appui dans l'utilisation de Quantum pour le suivi et le reportage ;
- superviser tous les fonds destinés aux experts techniques, sur terrain, dans les sites et aux prestataires des services ;
- évaluer et proposer les voies et moyens d'actualisation des outils de travail mis à la disposition des Services chargés de la Gestion Financière, à savoir : des règles de Gestion Financière ; des manuels d'organisation et de gestion; des manuels de passation de marchés; des procédures et systèmes comptables et financiers ;
- s'assurer de la pertinence des causes des lacunes et faiblesses de ces outils de travail et veiller à la mise en place d'amendements et améliorations jugées nécessaires pour la bonne gestion financière du projet ;
- appuyer à la sélection et à la mise en place d'un système de gestion financière, à son fonctionnement et la formation du personnel local et à son utilisation ;
- développer et mettre en place un système de contrôle interne financier, de conseils et d'assistance en gestion des composantes du projet ;
- développer et mettre en place un système de préparation et de suivi budgétaire avec les tableaux de bord correspondants ;
- s'assurer que les services comptables sont organisés de façon rationnelle en vue de produire à temps et avec qualité les informations de gestion requises pour les nécessités de gestion ;
- rationaliser les financements des opérations et éviter les dépassements en s'assurant de la mise en place et l'exploitation des tableaux de bord automatisés ;
- faire le suivi des comptes du projet en banques ;
- préparer les demandes de paiement ;
- exécuter toute autre tâche demandée par la coordination nationale conformément à son mandat ;

- contribuer à la gestion du personnel du projet et à la mise en œuvre de leurs contrats de service
- Superviser le secrétariat et l'organisation des réunions du projet ;
- et organiser les ateliers et réunions des experts techniques en foresterie, énergie et agriculture
- assurer le classement et le maintien des dossiers ;
- fournir un appui dans l'utilisation de Quantum et la préparation de paiement ;
- tenir une fiche de suivi sur le matériel du projet ;
- assurer la gestion du parc informatique ;
- assurer la planification des achats et l'établissement des registres ;
- procéder à l'identification des fournisseurs en collectant des factures proforma dans le cadre des achats locaux et tout autre service à effectuer par le projet et mettre en place une base de données fournisseurs ;
- assurer le suivi des commandes des fournitures et des équipements ;
- veiller à la bonne exécution des contrats d'entretien et de maintenance du véhicule et des équipements de bureau ;
- tenir à jour la fiche de stock et la fiche de consommation des fournitures ;
- tenir l'inventaire des équipements et mobiliers du projet ;
- assurer le suivi des mouvements des équipements et matériels du projet déployés dans les sites ;
- assurer les arrangements des voyages de service du personnel, des consultants, des experts et autres personnalités ;
- assurer la réception des fournitures et des équipements acquis dans le cadre du projet ;
- appuyer le projet dans la préparation logistique des réunions, ateliers et toute autre activité du projet ;
- rédiger les rapports logistiques périodiques ;
- gérer la petite caisse ;
- exécuter toute autre tâche demandée par la coordination nationale conformément à son mandat.

Qualifications minimum exigées

- Être détenteur d'un diplôme d'études universitaires du niveau graduat ou licence en économie, finances, comptabilité, administration ou tout autre domaine apparenté ;
- Disposer d'une bonne expérience d'au moins 4 ans au poste de responsable administratif et financier dans un projet ;
- Une maîtrise des règles et procédures PNUD est un atout ;
- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point) et un logiciel comptable ;
- Avoir une excellente maîtrise du français, oral et écrit ;
- Être en mesure de travailler de manière autonome, et de chercher pro-activement des solutions aux difficultés rencontrées ;
- Démontrer un engagement professionnel dans l'ensemble des tâches liées à sa fonction ;
- Disposer de connaissances avérées dans le domaine des changements climatiques et particulièrement sur la résilience et la réduction de la vulnérabilité des communautés face aux risques climatiques est un atout ;
- Démontrer une habileté à établir et à maintenir des relations humaines et interprofessionnelles solides et fiables.

Annexe VI. Evidences sur la participation effective des parties prenantes clés à l'élaboration du document de projet



**MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



Rapport de l'atelier sur les marchés du carbone

Date : 30 mars 2023

Objectifs :

L'objectif principal était d'informer les parties prenantes sur le processus de préparation de la RDC à la mise en place et à l'opérationnalisation du marché carbone au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Spécifiquement, il s'agissait de :

- *Présenter les orientations du Gouvernement en matière de développement du marché de carbone et les lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris ;*
- *Décrire la méthodologie adoptée pour faire avancer le processus de la mise en place et de l'opérationnalisation du marché de carbone en RDC ;*
- *Discuter sur le cadre juridique et réglementaire, les modalités de gouvernance, le registre national et le cadre national de comptabilisation du carbone nécessaires pour le développement du marché de carbone; et*
- *Présenter les grandes lignes des prochaines étapes.*

Mot de bienvenue/PNUD :

- Madame Rokya Ye Dieng, Représentant Adjoint du PNUD chargée de programme a d'abord remercié les participants pour leur présence à cette rencontre et souligner que l'appui du PNUD dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation du marché carbone résulte d'une demande formulée par la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement au PNUD à la COP27 par le canal de la Directrice région Afrique. Le PNUD fera le nécessaire pour appuyer le gouvernement dans l'application de l'article 6 de l'Accord de Paris.

Mot de circonstance/MEDD

- Le Prof. Joseph Malassi, représentant de la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a présenté la vision du gouvernement en matière de développement du marché de carbone en RDC articulée autour des éléments suivants :
 - Valorisation du potentiel REDD+ de la RDC avec un accent sur la transition énergétique
 - La taxe carbone (faire participer tous les secteurs émetteurs à l'effort du développement durable de la RDC)
 - Réduire les émissions des secteurs clés du développement (mines, exploitation des hydrocarbures).

Déroulement des travaux

1. Présentation des objectifs de l'atelier et l'agenda

71 | Page

Monsieur Joseph Ezoua, Team Leader de l'Unité Croissance Inclusive et Développement Durable du PNUD, a présenté les objectifs de l'atelier et l'agenda. En ce qui concerne l'objectif global, il s'agissant d'informer les parties prenantes sur le processus de préparation de la RDC à la mise en place et à l'opérationnalisation du marché carbone au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris.

2. Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris

Monsieur Robert a présenté les lignes directrices pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris. Il a souligné qu'il y a nécessité de mettre en place un cadre légal et institutionnel participatif et inclusif et bénéfique aux communautés locales et peuples autochtones.

L'organisation du marché de carbone requiert :

- l'intégrité environnementale
- la transparence y compris la gouvernance
- un système fiable de comptabilisation, éviter le double comptage

- le partage d'expériences

Lors de la série de questions-réponses, les participants sont revenus sur les préoccupations suivantes :

- A qui profite la taxe carbone,
- Qui sont les acheteurs et comment se fait la compensation ou le paiement ?
- Qu'est-ce que le gouvernement prévoit pour promouvoir la participation du secteur privé, les exploitants forestiers et la société civile dans le marché carbone ?
- Quelle différence y a-t-il entre le marché de carbone réglementé et le marché volontaire ?

Pour répondre à ces différentes questions, Monsieur Robert a été le premier à prendre la parole. Il a souligné que le marché réglementé a l'avantage d'être suivi par l'Etat et permet aux vendeurs d'avoir des meilleurs prix à l'exemple du Ghana contrairement au marché volontaire qui offre de faibles prix et n'est pas totalement bénéfique aux communautés locales et peuples autochtones. Une attention est accordée au principe d'additionnalité et à l'intégrité environnementale.

A ce jour, il y a beaucoup de crédits carbone générés en Afrique dans divers secteurs (forêt, énergie, carbone bleu, etc.) mais qui ne sont pas valorisés, pas de compensation.

Par ailleurs, le Prof. Malassi, pour répondre aux questions posées par les participants, a souligné les efforts qui sont faits par le gouvernement pour mettre en place un cadre légal et institutionnel adéquat en vue de promouvoir les marchés du carbone en RDC. L'ordonnance-loi modifiant la loi de 2011 portant principes fondamentaux de protection de l'environnement a été signée par le Chef de l'Etat. Actuellement l'accent est mis sur la mise en place et l'opérationnalisation de l'Autorité Nationale de régulation du marché carbone.

En ce qui concerne la taxe carbone, elle n'est pas là pour faire souffrir la population mais pour permettre de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des populations dans le cadre de l'effort global du renforcement de la résilience face aux changements climatiques. Des consultations seront menées pour permettre à chaque partie de donner son point de vue qui sera pris en compte avant sa mise en œuvre.

3. Méthodologie utilisée pour accélérer le déploiement du marché de carbone, cadre légal et réglementaire, gouvernance, registre national et comptabilisation du carbone

Monsieur Robert a présenté les grandes lignes de la méthodologie utilisée pour accélérer le déploiement du marché de carbone. Partant du développeur de projet, de type de projet et des normes qui existent sur le marché de conformité et le marché volontaire, les documents demandés, le processus de validation.

A l'intérieur du marché, il y a le processus d'enregistrement à travers le Registre. Le gouvernement doit fixer les lignes directrices et faire en sorte que le marché de carbone soit intégré dans le marché des bourses comme ailleurs.

Questions-réponses

1. Quel est le cadre juridique qui existe actuellement en RDC sur le marché carbone ?
2. Comment les ODD seront comptabilisés dans le cadre de marché de carbone ?
3. Comment les peuples autochtones et les communautés locales vont-ils profiter des retombées des marchés carbone ?



Pour Robert, en ce qui concerne la taxe carbone, il faudrait s'inspirer des expériences des autres pays pour voir ce qui a marché ou pas, Hub Africa développe un cadre de travail dans ce sens. Le plus grand défi est de trouver un cadre juridique unique. Dans le cadre de l'Union Africaine et des organisations économiques régionales, nous sommes en train d'évaluer les possibilités d'harmoniser le cadre malgré les différences dit-il.

Pour Prof. Malassi, le cadre légal et institutionnel qui sera mis en place va permettre de faire bénéficier au pays et à son peuple les avantages liés à la présence de ses ressources forestières et naturelles. Tout le monde sera associé à la démarche. Un vaste programme d'information et de consultation des parties prenantes sera lancé très prochainement à ce sujet.

Conclusion

Pour Robert, il est impérieux de mettre en place un cadre légal et institutionnel adéquat, bénéfique à la base en s'inspirant des leçons apprises des autres pays dans le strict respect de l'article 6 de l'Accord de Paris. La RDC a un très grand potentiel pour bénéficier des crédits carbone à un prix rémunérateur. Il y a nécessité de s'aligner sur le marché de conformité, mettre en place un registre national, vulgariser les bonnes pratiques et renforcer les capacités des différentes parties prenantes.

Le Prof. Malassi a clôturé la réunion en soulignant qu'une feuille de route sera élaborée et des sessions de consultations vont bientôt commencer sur cette thématique.

Commencé à 9h40, la réunion a pris fin à 13h20.

PN UD

Activité : Réunion technique d'information des parties prenantes sur le processus de préparation à la mise en place et à l'opérationnalisation du marché carbone en RDC

Date : Le 30/03/2023

Lieu : HOTEL SELTON

Liste de présence participant(e)s

N°	Nom & Post-Nom	Institution/Fonction	H	F	Adresse email & N° de téléphone	Signature
1	YENGO DITSA Alexis	MINRHE/ Commission Nationale de l'Energie	X		pepinoyengo@gmail.com +243851498645	
2	ASSANI ONGALA HASSAN	CN-REDD/MEDD Coordonnateur National	X		assani_hassan@yahoo.fr +243819995858	
3	ZAMBO MANDEA Joseph	Woodwell Climate Research Center (WCRC) Point focal RDC	X		jzambo@woodwellclimate.org +243815447267	
4	BUSH, Glenn K.	Woodwell Climate Research Center, Economist	X		gbush@woodwellclimate.org +15085245974	
5	CHETEU Louis Bernard	PNMD/Spécialiste changement climatique	X		bernard.cheteu@univdp.org 0971455740	
6	IPANGA GUY	CN-REDD/MEDD EXPORT	X		ipangaguy@yahoo.com 0813745529	



N°	Nom & Post-Nom	Institution/Fonction	H	F	Adresse email & N° de téléphone	Signature
7	ALBERT MFWAMBA	MEDD	✓		albertmfwamba.kand@gmail.com 0998465950	
8	GABY LONDE	IFCO/CONS. JUR.	✓		gabylonde@gmail.com 0821648273	
9	KALONDA ISAAC	MEDD	✓		isaac.kalonda@medd.gouv.cd 082 663 1495	
10	BOTENDJI EAZE JR.	Ministère du Plan/DRE RB.	✓		0810760342 jeanicaeze16@gmail.com	
11	Jean Paul MWIKILO	GIZ - BGF / CT	✓		jean/paul.mwikilo@giz.de 0998306014	
12	Raphaël BARBICHE	SODEFOR	✓		084 00 30461 raphael_barbiche@ybor.fr	
13	Tânia Trindade	LFBS	✓		0808511086 tania.kfbs@gmail.com	
14	Keddy Bassulu Nola	REPALEF - RDC	✓		0816260734 kbassulu@gmail.com	

N°	Nom & Post-Nom	Institution/Fonction	H	F	Adresse email & N° de téléphone	Signature
15	Patrice Savadogo	Banque mondiale specialiste Forêt	X		Psavadogo@worldbank.org 0999 380 177	
16	Bernard Adebu	ONG APEM Directeur des Programmes			apem.asbl.nic@gmail.com 0819841040	
17	JOE NTUMBA	Conseiller DIR/ECOFIN PRIMAIRE			joentumba.m@gmail.com 0991491000	
18	ADJAI-BENONI	ONG: AJBS: Action des Jeunes Pour le bien être Social			0998863732 beddhorpd@gmail.com	
19	JEAN ROBERT KOLI	CONGO-CPA/COGOFODD Point Focal SUD-UBARQI			0815108635 jeanrobertkoli@gmail.com	
20	Mike Fox	US Embassy			FoxMG@state.gov 0972620676	
21	Claude BOYOO	PREsIDENCE DE LA REPUBLIQUE	X		0814905177 boyooclaudia@gmail.com	
22	Kouadio N'goran	PNLD/Energie prog. Manager -	X		kouadio.ngoran@gmail.com	



N°	Nom & Post-Nom	Institution/Fonction	H	F	Adresse email & N° de téléphone	Signature
23	ALBERT BUMBA KATOLU MUKUMBA	AN-CDI/MINIST. Dev. Rural. / Directeur.			albertkatola2@gmail.com 0810079067	
24	ANDREW PANTON	USAID ACTIVITE DE SOUTIEN AUX FORETS ET A LA BIODIVERSITE (FABS)			ANDREW.PANTON@TETRA TECH.COM 0840643508	
25	Esben MARCUSSEN	Amb. de NORVÈGE			esben.marcussen@mfa.no 0624 554 002	
26	Joseph KAKONGE	Chargé d'études / Primature			0813786673 kakonge2020@gmail.com +243 823432653 CAB.ME.KVDA@GMAIL.COM	
27	KUDA BSALA Benoit-Pepo	Comptable Primature				
28	ROBERT ONDHOUE	P.N.U.D	X		+257749445108	
29	JOSEPH EZOUA	PNUD / TL	X		0913025528	
30	FERYA DITENG	PNUD / RRA/P	X			

N°	Nom & Post-Nom	Institution/Fonction	H	F	Adresse email & N° de téléphone	Signature
31	FONTODJI K. Jérémie	Consultant International	X		jeremiefontodji@gmail.com +228 90 88 65 04	
32	WANTROBA Marion	marion.wantroba@ec.europa.eu		X	Délégation Union europ. +243 858 225 271 mbmukuba@gmail.com 0815970673	
33	Par. d'In Mera NVIKANYA	Air Coopération Intern- ationale: mbmukuba@ johann.gpman.com			0824122754 joachim.m.dela- roche@fec.org	
34	MUJUMBA NSOMUS	ETEC / FEC / Chargé d'études			Janate Journal 70 gmail.com 0842019577	
35	YAMATE OGALA Marie-Thérèse MAYA	Attaché de Presse / Ministre d'Etat. Environnement & Dev. Durable			kmuts hail@yahoo.fr 0851545808	
36	MUTSHAIL KAUUL	UNIKIN/ EXPERT		X	0817008783 dominiqu.mukona@ecdo.gov.gh	
37	DOMINIQUE MUKONA	AMBASSADE BRITANNIQUE				
38	KLINDS NGOBO	GTCRR/INDEF-Congo	X		ngobo.mino@gmail.com	

N°	Nom & Post-Nom	Institution/Fonction	M	F	Adresse email & N° de téléphone	Signature
39	Jean Claude Kabanba	Expert reviseur/CADRI	✓		082.198.7905 jckabanba@hotmail.com	
40	EYOKE THERO	REFO / ASSISTANT P.F		M	eyokebero@gmail.com 0935835354	
41	CHRISTELLE HANGA	REFO / Point focal Projet			christelle@comco.drc	
42	PRINCE BARAKA	chargé de Programme/ Ambassade de Norvège			prince-baraka@comco.drc	
43						
44						

II. Autres consultations réalisées

Soulignons que des réunions bilatérales ont été organisées avec d'autres parties prenantes afin de recueillir leurs avis et considérations sur cet important document, notamment avec Monsieur le Directeur de la Direction de Développement Durable, le Conseiller climat de la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, certains partenaires techniques et financiers et quelques membres de la société civile.

Annexe VII. Termes de Référence pour l'étude de faisabilité

1. Contexte

La République Démocratique du Congo (RDC) est dotée d'environ 152 millions d'hectares des forêts humides (10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et 67% du territoire national). Cette superficie représente plus de 60% des forêts du Bassin du Congo, qui est la deuxième plus vaste forêt tropicale de la planète. A cet énorme massif forestier s'ajoutent des vastes étendus de tourbières, couvrant 101.500 km² du territoire national.

En tant que propriétaire et gardienne d'un potentiel environnemental recherché par le monde pour faire face aux enjeux du changement climatique, la RDC présente ses forêts, tourbières, mangroves, ressources en eaux douces et minerais stratégiques comme une « réponse naturelle » aux problèmes liés au climat faisant d'elle « un pays solution ». Les forêts de la RDC séquestrent environ 24,5 Gigatonnes de Gaz à effet de serre (GES) quotidiennement, soit près de 9 000 Gigatonnes par an dont les ¾ sont concentrés sur 43% de la superficie du pays.

La RDC est résolument déterminée à tirer profit de ses richesses naturelles pour une transition vers une économie verte fondée sur la valorisation de son potentiel d'atténuation des changements climatiques pour une croissance économique saine et le bien être durable des populations. C'est à ce titre que la RDC ambitionne de s'engager pleinement sur les marchés du carbone afin de mobiliser les capitaux d'envergure nécessaires pour une impulsion forte de cette transition verte effective à l'horizon 2030. Dans cette logique qu'a été promulguée l'Ordonnance-Loi No. 23/007 du 03 mars 2023 modifiant et complétant la Loi No. 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, ainsi que le Décret No. 23/22 du 14 juin 2023 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Autorité de régulation du marché de carbone en République Démocratique du Congo. A la suite du développement du cadre réglementaire sur les marchés du carbone, le Gouvernement de la RDC est résolument tourné d'un cadre de gouvernance holistique et opérationnel en vue de s'engager de manière effective sur ces marchés afin de mobiliser les financements indispensables à la mise en œuvre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). C'est dans cette logique qu'a été élaboré un programme ambitieux sur les marchés du carbone.

2. Brève présentation du projet

Le Programme d'appui à l'accès aux marchés du carbone pour la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC a pour objectif de créer un environnement favorable à la réalisation des objectifs d'atténuation de la RDC à travers le renforcement des mécanismes de gouvernance pour un engagement stratégique du pays sur les marchés du carbone en vue de mobiliser des ressources d'envergure pour la mise en œuvre effective de sa CDN.

Spécifiquement, ce projet vise à :

- Renforcer le cadre de gouvernance - institutionnel, stratégique et politique – pour un accès effectif aux marchés du carbone et la mise en œuvre harmonieuse de la CDN
- Renforcer les capacités techniques et développer les infrastructures des institutions et acteurs nationaux en charge de l'opérationnalisation des marchés du carbone en RDC au niveau national et provincial
- Renforcer l'information, la communication, la participation et le dialogue multi-acteurs entre les parties prenantes pertinentes aux processus y afférents

Pour ce faire, le projet bénéficie d'un financement de 7M USD à travers le CAFI et le FONAREDD pour une durée de 36 mois.

3. Objectifs de l'étude de faisabilité

Cette étude de faisabilité a pour objectif de faire un état des lieux exhaustif en fournissant les informations de base sur le potentiel du pays en matière de développement des marchés du carbone en vue de créer les conditions favorables à la mise en œuvre effective du Projet. Cette étude de faisabilité permettra d'obtenir des données fiables pour le cadrage du projet et ses résultats constitueront le fondement d'une proposition d'un cadre de résultats et de ressources de projet robuste et réaliste.

4. Etendue de l'étude

L'étude devra fournir les données et informations suivantes :

- Une évaluation de la pertinence du projet proposé, pour permettre de résoudre les problèmes identifiés en matière de mobilisation des financements climatiques d'envergure, ainsi que tout autre problème survenant dans le cadre de cette thématique en RDC;
- Une analyse détaillée de la faisabilité technique, économique, financière, institutionnelle et organisationnelle, environnementale et socioculturelle du projet proposé ;
- Une analyse détaillée de la viabilité potentielle des résultats du projet;
- Un plan opérationnel détaillé qui spécifie les indicateurs pour les objectifs du projet, les résultats et les activités, et qui comprend aussi les ressources nécessaires, la structure institutionnelle requise pour sa mise en œuvre, et stipule les responsabilités des différents organismes, le calendrier du programme, une estimation des coûts ainsi qu'une matrice de cadre logique ;
- Un concept d'ingénierie comprenant les spécifications techniques et les documents d'appel d'offre pour les travaux physiques et les fournitures ;
- Une proposition de financement préliminaire ;
- Des recommandations pour les étapes suivantes et toute action ultérieure requise pour assurer le financement et la mise en œuvre du programme.

Le consultant définira en concertation avec les parties prenantes plusieurs options à comparer en vue de la sélection de solution optimale proposée.

5. Contenu de l'étude

78 | Page

Le rapport d'étude de faisabilité final, incluant tous les résultats attendus ci-dessus, doit être compilé en un seul rapport en format Word (avec les annexes pertinentes), et fourni sous forme de document électronique et de document papier. Tous les modèles financiers doivent être en format Excel, et indiquer clairement toutes les hypothèses retenues, les analyses de sensibilité réalisées, et les rendements types. Le rapport doit être présenté avec un résumé analytique complet et être accompagnée d'une présentation PowerPoint qui résume tous ses points saillants. Le résumé analytique, ainsi que la présentation PowerPoint doivent être compilés de telle sorte qu'ils puissent être utilisés pour les besoins de la prise de décision.

6. Plan de travail

Sur la base du calendrier proposé figurant dans ces Termes de Référence, les consultants devront établir un programme de travail pour l'étude et l'inclure dans leur offre. Le programme de travail doit décrire clairement la manière dont les consultants aborderont notamment les activités suivantes :

- Recherche d'information/collecte de données/enquêtes omises lors de l'étude de préféabilité ou requérant une mise à jour ;
- Identification de solutions alternatives pour le projet proposé ;
- Analyse des solutions techniques alternatives ;
- Un rapport de synthèse résumant l'analyse des solutions alternatives ;
- Réunions de consultation avec les décideurs/parties prenantes pour identifier la solution technique préconisée ;
- Élaboration du rapport provisoire et du rapport final de l'étude de faisabilité.

7. Rapports

Les consultants remettront par l'intermédiaire du chef de programme, par transmission informatique

Deux semaines après le commencement des services, un rapport de démarrage confirmant ou amendant la méthodologie retenue, analysant les principales conclusions relatives au traitement de la documentation disponible et décrivant les difficultés susceptibles de survenir, avec les mesures d'atténuation proposées. Le rapport de démarrage devra proposer un format et une structure détaillée du rapport final de l'étude de faisabilité.

Six semaines après le commencement des services, un rapport de synthèse. Ce rapport décrira les solutions techniques alternatives, de manière suffisamment détaillée, pour permettre la prise d'une décision bien fondée à propos des options recommandées.

Huit semaines après le commencement des services, un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux.

Dix semaines après le commencement des services, un rapport final provisoire contenant l'ensemble de l'étude ; le Comité de relecture aura un délai de deux semaines pour remettre au consultant ses observations sur ce rapport ;

Deux semaines après la remise des observations sur le rapport final provisoire, le rapport final définitif par voie informatique ainsi qu'en version papier en trois exemplaires (CAFI, FONAREDD, PNUD).

Le rapport final sera introduit par un résumé de quelques pages présentant l'essentiel des analyses, des consultants. Les consultants remettront au PNUD/CAFI/FONAREDD les fichiers informatiques du rapport final définitif incluant les modèles sur tableur, en version exploitable, des calculs économiques et des simulations financières menés dans l'étude.

8. Compétences requises

Exigences minimums en matière de formation Maîtrise en sciences environnementales, finance, économie ou dans un domaine connexe. Un baccalauréat avec sept (7) années d'expérience professionnelle pertinente est acceptable.

Nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente Au moins cinq (5) années de maîtrise ou sept (7) années de licence d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine des marchés du carbone, aux CDN et à l'Accord de Paris.

Aptitudes requises • Solide expérience et compréhension des paramètres techniques, institutionnelles et réglementaires pour l'établissement des marchés du carbone, y compris les processus pour obtenir la certification d'un projet ainsi que l'établissement de registres et d'infrastructures.

- Solide connaissance des décisions relatives à l'Article 6 de la CCNUCC et des programmes indépendants de crédit carbone.
- Expertise démontrée dans le soutien aux gouvernements dans leur préparation et leurs besoins en infrastructures pour s'engager dans les marchés du carbone.
- Solides compétences organisationnelles démontrées.
- Excellentes compétences en communication et en présentation.
- Connaissance de l'action climatique dans le contexte africain et de la RDC
- Expérience dans l'engagement des parties prenantes et le discours politique
- Compétences supplémentaires souhaitées : Une expérience de travail avec des organisations multilatérales et/ou le système des Nations Unies est un atout.
- Langue(s) requise(s) :
 - La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est requise.
 - La maîtrise du français écrit et parlé est requise.

9. Soumission des candidatures

Les candidats intéressés sont encouragés à soumettre un dossier de candidature comprenant :

- Manifestation d'intérêt et une offre financière (Lettre d'offre du PNUD ou UNDP Offer letter)
- CV y compris des références prouvant l'expérience professionnelle substantielle requise (voir paragraphe "profil d'expert")
- Brève description (max. 1 page) de la méthodologie et de l'approche qu'ils envisagent d'appliquer lors de la réalisation de l'étude de faisabilité